



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 68/11 de l'Assemblée générale et 2145 (2014) du Conseil de sécurité, par lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Il fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis la publication de mon précédent rapport le 9 décembre 2014 (A/69/647-S/2014/876). Il récapitule également l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité et les événements régionaux et internationaux qui concernent l'Afghanistan. Les progrès réalisés au regard des objectifs et indicateurs en vigueur depuis la parution de mon rapport du 7 mars 2014 (A/68/789-S/2014/163) sont exposés en annexe, en application de la résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation

3. À la suite de l'accord conclu le 21 septembre de l'année dernière visant à mettre en place un gouvernement d'union nationale dirigé par le Président, Ashraf Ghani, et le chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, de nouveaux ministres se sont vu confier les portefeuilles des affaires étrangères, de l'intérieur et des finances, entre autres, tandis que les débats se poursuivaient en vue de procéder aux nominations restantes. Les discussions sur le programme de réforme présenté à la Conférence de Londres, le 4 décembre, se sont poursuivies entre le Gouvernement et ses

** Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (13 mars 2015).



partenaires internationaux. Le processus d'adoption du budget national a offert le cadre visant à promouvoir la stabilité socioéconomique. En raison de l'accent accru mis sur le dialogue régional, plusieurs faits nouveaux sont intervenus dans les domaines du commerce et de la coopération en matière de sécurité. Les efforts déployés par le Gouvernement afghan pour engager un dialogue soutenu sur la paix et la réconciliation se sont intensifiés, bien que peu de progrès aient été accomplis. Le transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces afghanes a officiellement pris fin le 31 décembre 2014 à l'expiration du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité conduite par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le coût humain croissant du conflit, en termes de victimes civiles et de déplacements de population tout au long de l'année, témoigne toujours de l'instabilité des conditions de sécurité.

A. Évolution de la situation politique

4. La période considérée est marquée par le processus de formation du Gouvernement d'union nationale. Le Président Ghani a pris un certain nombre de mesures provisoires pour assurer la continuité de l'administration jusqu'à ce que les nominations soient effectives. Un décret présidentiel pris le 1^{er} décembre indiquait que les gouverneurs et chefs de police de province restaient en poste à titre « intérimaire » et que tous les ministres en exercice étaient relevés de leurs fonctions et temporairement remplacés par les vice-ministres. Le 13 décembre, un décret présidentiel a défini les attributions et les pouvoirs du chef de l'exécutif, qui est notamment appelé à présider le Conseil des ministres, à assurer le suivi des résolutions adoptées par le Gouvernement, à prêter conseils au Président en matière de politique générale et de réforme, et à proposer la nomination et la révocation des fonctionnaires de haut niveau. Le 20 janvier, un décret présidentiel a précisé les comités et les institutions que superviseraient le Président, le premier Vice-Président, le deuxième Vice-Président et le Représentant spécial du Président pour les réformes et la bonne gouvernance. Au cours de la période considérée, le Président Ghani s'est rendu dans toutes les provinces du pays en vue d'examiner la situation de première main, et a remanié les postes de direction dans certaines provinces, notamment Herat, Farah et Kunduz.

5. Le 20 janvier, le Président Ghani a présenté à la Chambre basse de l'Assemblée nationale 25 candidats à des postes ministériels, ainsi que des candidats à la tête de la Banque centrale et de la Direction nationale de la sécurité. Parmi ceux-ci, 13 étaient désignés par le Président et 12 par le chef de l'exécutif, dont 3 femmes. Le Président Ghani avait annoncé auparavant que ni les anciens ministres ni les parlementaires actuels ne seraient pressentis, ce qui veut dire que les candidats étaient de nouvelles personnalités politiques. Neuf candidats se sont retirés ou ont été rejetés par la Chambre basse pendant le processus d'examen. Le 28 janvier, 19 candidats, dont 2 candidats de rechange, ont été mis aux voix. À l'issue du vote, les neuf nominations ci-après ont été confirmées : le chef de la Direction nationale de la sécurité et huit ministres (affaires étrangères; intérieur; finances; santé publique; réfugiés et rapatriement; mines et pétrole; relèvement rural et développement; et Haj et Awfaq). Les 10 autres ont été rejetées, y compris celle de l'unique candidate. En conséquence, 17 ministres par intérim et le Gouverneur par intérim de la Banque centrale demeurent en poste.

6. La date éventuelle des élections parlementaires et des élections des conseils de district, ainsi que de la réforme électorale, reste encore à déterminer. Selon la Constitution, les élections parlementaires doivent se tenir de 30 à 60 jours avant le 21 juin 2015. Il n'y a jamais eu d'élections de conseils de district. Le 27 janvier, le Président de la Commission électorale indépendante a publiquement proposé que les deux séries d'élections se tiennent le 3 octobre 2015. La Chambre basse de l'Assemblée nationale a examiné les modifications apportées à la loi sur la structure, les fonctions et les pouvoirs de la Commission électorale indépendante et de la Commission indépendante du contentieux électoral, mais elle n'a pas mis la question aux voix avant les vacances parlementaires d'hiver, le 28 janvier. Les modifications proposées concernaient notamment le mécanisme de nomination aux organes de gestion des élections, le mandat des membres des commissions et les principales fonctions du secrétariat, la durée de la Commission indépendante du contentieux électoral et la chaîne de responsabilité hiérarchique des institutions. Le 5 février, le Président Ghani a réaffirmé, dans un communiqué de presse, son attachement à la réforme électorale et a chargé le deuxième Vice-Président, Mohamed Sarwar Danish, de déterminer les domaines dans lesquels des améliorations doivent être apportées avec la Commission et la société civile. Deux jours plus tard, le Vice-Président Danish a informé les groupes d'observation des élections que la commission de la réforme électorale serait bientôt créée conformément aux dispositions de l'accord portant formation d'un gouvernement d'union nationale.

7. Selon la Constitution, la Chambre haute de l'Assemblée nationale se compose comme suit : un tiers des membres désigné par le Président, un tiers élu par les conseils provinciaux parmi leurs membres et un tiers issu des membres des conseils de district. Le 10 janvier, le Président Ghani a fait prêter serment à 32 nouveaux sénateurs de la Chambre haute provenant des différents conseils provinciaux, à l'exception de ceux des provinces de Khost et d'Uruzgan, qui n'avaient pas choisi leurs représentants à ce moment-là. Le même jour, les représentants des conseils provinciaux qui occupaient temporairement les sièges vacants des conseils de district à la Chambre haute ont été priés de les libérer en attendant la tenue des élections des conseils de district. Les 34 candidats désignés pour siéger à la Chambre haute pendant le mandat du Président Hamid Karzaï restent en place.

8. Le 28 janvier, la Chambre basse de l'Assemblée nationale a adopté un amendement à la loi relative aux conseils provinciaux, mettant ainsi fin aux pouvoirs de surveillance qu'avaient les conseils sur l'administration locale. En signe de protestation, 32 des 34 conseils provinciaux ont fermé leurs bureaux. Le Président Ghani s'est entretenu, depuis lors, avec les présidents des conseils provinciaux et a chargé la Direction indépendante de la gouvernance locale de recommander de nouveaux amendements, qui seront présentés à l'Assemblée nationale, en vue d'instituer une responsabilité mutuelle entre les conseils provinciaux et les autorités locales.

9. Le Président Ghani a mis considérablement l'accent sur la nécessité de parvenir à la réconciliation nationale au moyen d'un processus véritablement dirigé par les Afghans eux-mêmes dans lequel il prévoit un rôle pour les jirgas traditionnelles. Il a salué et souligné le rôle que pouvait jouer la Chine à l'appui du processus de paix en Afghanistan. En réaction, dans une déclaration publiée le 14 janvier sur leur site Web, les Taliban ont indiqué que le mouvement « recherchait la paix » mais qu'il fallait que ses conditions préalables, notamment la fin de la

présence militaire étrangère, la mise en place d'un gouvernement islamique et l'application de la charia, soient satisfaites. Le 27 janvier, les Taliban ont précisé dans une déclaration qu'une visite effectuée récemment par leurs représentants à Beijing ne visait pas à faire jouer un rôle de médiation à la Chine.

10. Afin de promouvoir une approche fondée sur les droits en vue de parvenir à une paix durable, le Dialogue du peuple afghan sur la paix a organisé une conférence nationale à Kaboul le 15 janvier. Cet événement a marqué l'achèvement de la deuxième phase du Dialogue, une initiative de paix sans exclusive menée par la société civile au cours des trois dernières années et facilitée par la Mission d'appui des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), qui visait à amener 6 000 Afghans à identifier les facteurs locaux de conflit et à établir des feuilles de route locales pour la paix. Le 26 janvier, le chef du secrétariat du Haut Conseil pour la paix a rencontré les femmes membres des comités provinciaux pour la paix venues de 15 provinces pour discuter des moyens d'accélérer l'action menée dans leurs provinces respectives. Selon le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration, 1 716 personnes ont adhéré au programme en 2014.

B. Sécurité

11. La transition en matière de sécurité s'est officiellement terminée le 31 décembre 2014. Le 28 décembre, une cérémonie a été organisée à Kaboul pour marquer la fin des opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité. Les forces afghanes ont assumé l'entière responsabilité de la sécurité et la nouvelle mission Soutien résolu dirigée par l'OTAN a commencé. Comme énoncé dans la résolution 2189 (2014), cette nouvelle mission non militaire de formation, de conseils et d'assistance travaillera en étroite coordination avec le Gouvernement afghan et mènera ses opérations dans un premier temps à partir de Kaboul et de quatre bureaux régionaux (Kandahar, Herat, Mazar-e Charif et Jalalabad).

12. La situation en matière de sécurité en Afghanistan est restée instable. L'ONU a continué de surveiller les atteintes à la sécurité, qui compromettent les activités, la mobilité et la sécurité des civils dans tout le pays et entravent la conduite des activités et des programmes des organismes des Nations Unies. En 2014, 22 051 incidents ont été enregistrés, soit 10 % de plus qu'en 2013. Sur les 13 dernières années, 2014 vient en deuxième position après 2011 pour le nombre d'incidents enregistrés. On en a dénombré 68 % dans le sud, le sud-est et l'est du pays, la province de Nangarhar étant la plus instable (13 %). Les affrontements armés et les engins explosifs improvisés ont représenté 76 % des atteintes à la sécurité, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2013. Le recours à des attentats-suicides a représenté moins de 1 % du nombre total des incidents, bien que les attentats-suicides enregistrés en 2014 représentent une augmentation de 47 % par rapport à 2013 : 31 ont été commis à Kaboul, contre 18 en 2013. Les Forces nationales de sécurité afghanes ont pris des mesures pour contrecarrer les efforts des éléments hostiles au Gouvernement visant à remettre en question le contrôle de plusieurs districts essentiels et à perturber profondément les élections qui se sont tenues en avril et juin 2014. Toutefois, l'augmentation du nombre total d'incidents de sécurité atteste la menace croissante que représentent les groupes d'insurgés pour les forces de sécurité afghanes. Les informations non confirmées faisant état de nombreuses victimes parmi les éléments hostiles au Gouvernement et les forces afghanes indiquent qu'il s'agit de plus en plus d'un conflit d'usure. C'était particulièrement le

cas dans les provinces de Badakhshan, Kunduz, Helmand, Nangarhar, Kunar et Nuristan, qui sont aussi étroitement associées à des activités économiques illicites, notamment la production illégale et le trafic de stupéfiants.

13. Entre le 16 novembre 2014 et le 15 février 2015, 5 075 incidents liés à la sécurité ont été enregistrés dans l'ensemble du pays par l'ONU, ce qui représente une augmentation de 10,6 % par rapport à la même période en 2013/14 et de 33,2 % par rapport à la même période en 2012/13. Le nombre sans cesse élevé de ces incidents est en partie imputable à l'intensification des activités des éléments hostiles au Gouvernement, en particulier en novembre et décembre 2014. Les mois de décembre 2014 et de janvier 2015 ont aussi connu le plus grand nombre d'incidents par rapport à la même période chaque année depuis 2001, ce qui s'explique en partie par un hiver relativement doux, qui a permis à toutes les parties au conflit de poursuivre leurs opérations. Les forces de sécurité afghanes ont lancé de vastes opérations de ratissage dans les provinces de Kunduz et de Helmand pendant l'hiver, en riposte aux activités des insurgés. En outre, elles ont poursuivi leurs opérations dans les provinces de Faryab, Herat, Kandahar, Nangarhar et Kunar contre les groupes d'insurgés qui ont continué de contester le contrôle de certaines zones pendant l'hiver au lieu de se retirer jusqu'à l'offensive du printemps. Suite à la recrudescence des activités des insurgés à Kaboul en octobre et novembre 2014, des opérations menées par les Forces nationales de sécurité afghanes, appuyées par les forces militaires internationales, ont permis de réduire le nombre d'opérations à fort impact menées par les insurgés dans la capitale et celui des attentats-suicides, qui est passé de 10 en octobre et novembre à 5 en décembre et janvier. On a également observé une baisse du nombre d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés à Kaboul, qui est passé de 18 en octobre-novembre à 5 en décembre, puis à 2 en janvier.

14. Au cours de la période considérée, plus de 50 manifestations – presque toutes pacifiques – ont été organisées dans l'ensemble du pays à la suite de la publication de caricatures jugées blasphématoires pour l'islam. Comme par le passé, les affrontements armés représentent toujours la majorité des incidents liés à sécurité (46,8 %), suivis par le recours aux engins explosifs improvisés (30,9 %). Le nombre d'assassinats ciblés demeure élevé. Du 16 novembre 2014 au 15 février 2015, 191 assassinats et tentatives d'assassinat ont été enregistrés, ce qui représente respectivement une augmentation de 26,4 % et de 29 % par rapport à la même période en 2013/14. Une forte hausse des attentats-suicides a été aussi enregistrée : 40 contre 35 au cours de la même période de trois mois en 2013/14. Le 29 janvier, un engin explosif improvisé a tué un commandant de la police locale afghane dans la province de Laghman et un autre attentat-suicide, perpétré le jour de l'enterrement du commandant, a provoqué la mort de 15 personnes, dont plusieurs hauts gradés des forces de sécurité afghanes locales, et aurait blessé 34 personnes. Le 12 février, un membre du Haut Conseil pour la paix, Haji Sherin Agha, a été assassiné par des inconnus armés alors qu'il participait à la prière dans une mosquée de la province de Kandahar.

15. Au cours de la période considérée, les médias se sont livrés à des conjectures au sujet de la présence de groupes associés à l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il a été confirmé qu'un petit nombre de commandants des Taliban afghans et pakistanais ont fait allégeance à l'État islamique et qu'un nombre croissant de commandants recherchaient des financements auprès de cette organisation ou envisageraient de coopérer avec celle-ci. Rien n'indique que l'État islamique d'Iraq

et du Levant bénéficie en Afghanistan d'un appui ou d'une acceptation généralisés ou systématiques. Le Gouvernement afghan a montré qu'il prenait très au sérieux la menace que cette organisation représentait et indiqué qu'il entendait enrayer son expansion dans le pays. Les groupes d'insurgés qui constituent les principaux défis à relever en matière de sécurité demeurent les Taliban afghans et d'autres entités expérimentées, notamment le réseau Haqqani, la faction armée du parti Hezb-e Islami Gulbuddin, les éléments associés au mouvement Tehrik-e-Taliban Pakistan et le Mouvement islamique d'Ouzbékistan, en particulier dans l'est du pays.

16. Durant la période considérée, 25 incidents touchant à la sécurité étaient dirigés directement ou indirectement contre les organismes des Nations Unies. Il s'agissait pour la plupart d'actes criminels visant le personnel recruté sur le plan national, dont six cas d'intimidation et un cas d'enlèvement. Sept missions des Nations Unies effectuées par la route ont été attaquées dans les provinces de Khost, Jalalabad et Laghman les 3 et 17 décembre et le 14 janvier, respectivement, et dans la province de Herat les 11, 18 et 29 janvier et le 2 février. Aucune victime n'était à déplorer.

C. Coopération régionale

17. Le nouveau gouvernement a continué de s'employer à améliorer la collaboration régionale, comme en témoigne l'échange de visites avec des responsables des pays voisins et la conclusion d'accords de coopération, tels que l'accord de partenariat stratégique à long terme entre les deux pays signé au cours de la visite effectuée aux Émirats arabes unis à la mi-janvier par le Président Ghani. Le 20 janvier, le Ministre iranien des affaires étrangères s'est rendu à Kaboul. Il s'est notamment entretenu avec les dirigeants afghans de la coopération en matière de sécurité et d'un projet d'accord de coopération stratégique bilatérale. Cette visite avait été précédée par la signature, le 15 décembre à Téhéran, par le commandant des gardes frontière iraniens et son homologue afghan, d'un mémorandum d'accord visant à renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues. Lors de sa visite au Turkménistan à la fin de janvier, le Président Ghani s'est entretenu avec le Président Gurbanguly Berdimuhamedow du gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde et de l'établissement du couloir de transport « Lapiz Lazuli » entre l'Afghanistan, le Turkménistan, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la Turquie, et il a conclu un mémorandum d'accord relatif au resserrement de la coopération dans le domaine de l'énergie électrique et un programme de coopération entre les ministères des affaires étrangères de ces pays, ainsi que des accords complémentaires sur plusieurs contrats d'approvisionnement en électricité.

18. L'Afghanistan et le Pakistan ont continué d'intensifier leurs efforts pour améliorer la coopération en matière de sécurité. Le 17 décembre, le chef d'état-major de l'armée pakistanaise s'est rendu à Kaboul pour discuter de la coordination en matière de sécurité. Cette visite a été suivie d'une réunion tripartite tenue le 23 décembre au Pakistan entre le chef d'état-major de l'armée afghane, le commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité et le chef d'état-major de l'armée pakistanaise. Le 11 janvier 2015, le chef des services de renseignements pakistanais s'est entretenu avec le Président Ghani à Kaboul. Cette rencontre a notamment débouché sur des accords pour la réouverture des centres de coordination conjoints aux points de passage de la frontière à Torkham et Spin Boldak et pour la coordination des opérations de lutte contre le terrorisme le long de

la frontière commune. Des échanges ont également eu lieu au niveau parlementaire, une délégation afghane ayant participé le 31 décembre au dialogue entre parlementaires afghans et pakistanais sur la sécurité à Islamabad. En retour, le 9 janvier, une délégation de responsables de partis politiques pakistanais s'est entretenue, à Kaboul, avec de hauts responsables de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et de la sécurité aux frontières. Sur le plan économique, début janvier, l'Autorité de coordination du transit et du commerce entre l'Afghanistan et le Pakistan s'est réunie à Islamabad pour examiner l'état de l'accord correspondant et discuter de son élargissement en vue d'établir un accord trilatéral sur le commerce de transit entre le Pakistan, l'Afghanistan et le Tadjikistan.

19. Le 9 février, le premier cycle du dialogue stratégique trilatéral entre la Chine, l'Afghanistan et le Pakistan a eu lieu à Kaboul. Les parties ont examiné la situation en matière de paix et de sécurité dans la région, ainsi que la nécessité d'approfondir la coopération trilatérale dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité. La Chine et le Pakistan se sont engagés à soutenir le processus de paix pris en charge et dirigé par l'Afghanistan. À l'appui de la collaboration multilatérale, le chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, a représenté l'Afghanistan à la treizième réunion du Conseil des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s'est tenue à Astana les 14 et 15 décembre. Le communiqué conjoint publié à l'issue de la réunion a mis l'accent sur l'importance de la coopération régionale dans les domaines du commerce, du transport et de l'énergie, y compris avec des États observateurs. Le 29 janvier, Kaboul a accueilli un séminaire sur « la radicalisation dans la région, causes et solutions », dans le cadre des mesures de confiance en matière de lutte contre le terrorisme au titre du processus d'Istanbul.

20. Le 29 janvier, le Groupe de contact international sur l'Afghanistan s'est réuni à Abou Dhabi pour examiner la situation politique, économique et sécuritaire en Afghanistan. Dans le cadre de la collaboration régionale, du 8 au 10 février, mon Représentant spécial s'est rendu en Ouzbékistan et s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires ouzbeks, notamment des aspects régionaux de la lutte contre les stupéfiants et de questions plus générales touchant la sécurité et la stabilité régionales.

III. Droits de l'homme

21. Le 18 février 2015, la MANUA a publié l'édition 2014 de son rapport annuel sur la protection des civils en période de conflit armé. Le rapport faisait état de 10 548 victimes civiles (3 699 morts et 6 849 blessés) recensées en 2014, le nombre le plus élevé depuis que la Mission a commencé à recenser les victimes civiles en 2009, ce qui représente une augmentation de 22 % par rapport à 2013. Environ 72 % des victimes ont été imputées à des éléments hostiles au Gouvernement et 15 % aux forces progouvernementales (12 % aux Forces nationales de sécurité afghanes et 2 % aux forces militaires internationales) et 10 % ont été touchées par des échanges de tirs entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement sans qu'on puisse en déterminer l'origine. Les restes explosifs de guerre ont fait 3 % des victimes civiles (422 victimes, soit 124 tués et 298 blessés), soit une augmentation de 20 % par rapport à 2013. Les affrontements au sol entre les éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales demeurent la principale cause des

victimes parmi les civils, ayant fait 3 605 victimes (1 092 tués et 2 513 blessés), suivis par les engins explosifs improvisés, qui ont fait 2 978 victimes (925 tués et 2 053 blessés).

22. Entre le 16 novembre 2014 et le 14 février 2015, la MANUA a recensé 2 068 victimes civiles (730 tués et 1 338 blessés), soit une forte hausse de 25 % par rapport à la même période en 2013-2014. Environ 71 % des victimes ont été imputées à des éléments hostiles au Gouvernement et 16 % aux forces progouvernementales (15 % aux Forces nationales de sécurité afghanes et 1 % aux forces militaires internationales), et 7 % ont été touchées par des échanges de tirs entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement sans qu'on puisse en déterminer l'origine. Cela n'a pas été possible non plus pour les quelque 5 % restants, victimes essentiellement de restes explosifs de guerre. Les affrontements au sol demeurent toujours la principale cause des victimes parmi les civils, ayant fait 556 victimes (174 morts et 382 blessés), suivis par les engins explosifs improvisés. Le 13 décembre 2014, des éléments hostiles au Gouvernement ont tué 11 démineurs et en ont blessé six autres dans le district de Wa Sher (province de Helmand). Au titre des victimes civiles causées par les forces progouvernementales, on peut citer un incident survenu le 31 décembre 2014 dans le district de Sangin (province de Helmand), au cours duquel l'armée nationale afghane a tiré à partir d'un poste de contrôle trois obus de mortier, qui sont tombés sur une maison où se déroulait un mariage, faisant 83 victimes civiles (29 morts et 54 blessés). Le Gouvernement a annoncé l'ouverture d'une enquête, dont les résultats étaient attendus au moment de l'établissement du présent rapport.

23. L'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de l'information sur les enfants et les conflits armés, dirigée par les Nations Unies, a établi qu'entre le 16 novembre 2014 et le 14 février 2015, 204 incidents ont fait 514 victimes parmi les enfants (155 morts et 359 blessés). Il s'agissait pour la plupart de victimes causées par des affrontements au sol entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement (185 victimes), des restes explosifs de guerre (99 victimes) et des engins explosifs improvisés (95 victimes). Les enfants étaient particulièrement vulnérables dans la région du sud du pays : on y a recensé 28 % de l'ensemble des victimes. Les éléments hostiles au Gouvernement étaient responsables de 51 % des victimes parmi les enfants, tandis que les forces progouvernementales étaient responsables de 24 % et que des incidents dont l'origine n'a pu être déterminée en ont fait 25 %. Le nombre des victimes faites parmi les enfants a diminué de 19 % par rapport à la période précédente.

24. Le Gouvernement a fait des progrès notables dans la mise en œuvre de sa feuille de route pour la mise en conformité, un plan ciblé en 15 points visant à accélérer l'application du Plan d'action de 2011 pour la prévention du recrutement de mineurs. Le 13 décembre 2014, la Chambre haute de l'Assemblée nationale a approuvé un projet de décret présidentiel érigeant en infraction pénale le recrutement de mineurs par les forces de sécurité afghanes, que le Président Ghani a approuvé le 2 février 2015. L'action de sensibilisation de l'ONU auprès des parlementaires et des représentants du Ministère de la justice a contribué à l'approbation de ce décret.

25. À l'occasion de la campagne annuelle de 16 jours de mobilisation contre la violence sexiste à l'échelle mondiale qui a eu lieu du 25 novembre au 10 décembre, l'ONU a apporté son concours à des activités de sensibilisation dans tout le pays, en

organisant des débats, des émissions de radio et des ateliers qui ont permis de mieux faire prendre conscience du fait qu'il est urgent de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles afghanes. La MANUA a organisé des manifestations dans 13 provinces, avec la participation de plus de 400 Afghans, dont 190 femmes, pour mieux faire comprendre les garanties juridiques qui protègent les femmes contre la violence. Au moment du lancement de la campagne, le 25 novembre 2014, le Gouvernement a publié son deuxième rapport sur l'état d'avancement de l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Le rapport, dont les conclusions se fondent sur 5 406 cas de violence à l'égard des femmes enregistrés par le Gouvernement, a montré que le nombre total de cas enregistrés avait augmenté de 20 % par rapport au chiffre figurant dans le rapport précédent. Sur ces 5 406 cas, 3 715 ont été enregistrés au titre de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les coups et blessures restant les actes de violence à l'égard des femmes les plus répandus. Selon le rapport, les cas de meurtres et de mariages précoces ont considérablement augmenté, et la médiation est restée la méthode la plus courante de règlement des affaires de violence à l'égard des femmes.

26. Après la publication, le 2 janvier 2015, du décret présidentiel n° 39 sur l'amnistie et la commutation de la peine des adolescents et des détenus, le Gouvernement a libéré au moins 144 femmes et filles détenues pour des crimes d'immoralité. L'ONU s'est, à maintes reprises, déclarée préoccupée par la pratique illégale consistant à arrêter et à poursuivre en justice, pour des crimes dits d'ordre moral, les femmes qui quittent leurs foyers, en les inculpant notamment du chef d'intention de commettre l'adultère, qui n'est pas un crime en droit afghan.

27. Le 25 février 2015, la MANUA a publié son troisième rapport important sur le traitement des personnes détenues pour faits liés au conflit en Afghanistan. Il en ressort que, malgré les efforts déployés par le Gouvernement en 2013-2014 pour lutter contre la torture et les mauvais traitements infligés à ces personnes par des fonctionnaires de la Direction nationale de la sécurité, de la Police nationale afghane et de l'armée nationale afghane, en particulier par l'application d'un décret présidentiel en février 2013, la torture et les mauvais traitements persistaient. La MANUA a constaté qu'un tiers (278) des 790 détenus qu'elle a interrogés dans l'ensemble du pays avaient subi des actes de torture ou des mauvais traitements au moment de l'arrestation ou dans de nombreux lieux de détention des forces de sécurité afghanes. S'il est vrai que le nombre d'actes de torture et de mauvais traitements subis par les détenus interrogés a diminué de 14 % par rapport au chiffre figurant dans le rapport de la MANUA de janvier 2013, le rapport de février 2015 souligne que davantage d'efforts doivent être faits pour prévenir et faire cesser les actes de torture commis par des fonctionnaires afghans, conformément aux obligations qui incombent au Gouvernement en vertu de la loi afghane et du droit international. Le rapport indiquait que, d'une manière générale, les auteurs d'actes de torture ne répondaient pas de leurs actes et que, du fait de l'impunité, les actes de torture se poursuivaient. La MANUA a demandé au Gouvernement de mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture doté d'inspecteurs indépendants, prévoyant un contrôle civil, la poursuite des auteurs et l'imposition de mesures disciplinaires. En réponse au rapport de la MANUA, le Gouvernement a annoncé un plan d'action national visant à éliminer la torture, qui comporte des réformes de la réglementation, des mesures de dissuasion et des programmes de formation complets.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'assistance au développement

28. Le 4 décembre 2014, l'Afghanistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont coprésidé la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, à l'occasion de laquelle les pays, les institutions financières internationales et les organisations multilatérales et non gouvernementales ont renouvelé leur engagement d'accompagner les progrès du pays sur la voie de la sécurité et de la stabilité pendant la Décennie de la transformation, et le nouveau Gouvernement a présenté ses plans de réforme. Les participants à la Conférence ont bien accueilli le plan de réforme qui vise à combattre la corruption, à promouvoir la gouvernance et à améliorer la situation des droits de l'homme, et il a été convenu d'actualiser l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo lors d'une réunion des hauts responsables qui se tiendra dans le courant de 2015. À cet égard, le Gouvernement élabore actuellement un plan d'action axé sur les priorités définies dans le document issu de la Conférence.

29. L'engagement pris à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan de réduire la dépendance du pays à l'égard des soutiens extérieurs s'inscrit dans un contexte de faible croissance économique. À la Conférence, la Banque mondiale a indiqué que la croissance économique avait fortement baissé, tombant d'un taux annuel moyen de 9,4 % entre 2003 et 2012 à 3,7 % en 2013 et à 1,5 % en 2014. Le ralentissement de l'économie a contribué à la baisse générale des recettes publiques, limitant la marge de manœuvre du Gouvernement et risquant d'aggraver encore les déficits budgétaires, qui devraient persister au début de la Décennie de la transformation. Le Fonds monétaire international a continué d'encourager les réformes, notamment du secteur bancaire, pour améliorer les perspectives du pays en matière de commerce et d'échanges, qui sont les priorités du nouveau Gouvernement. Malgré ces défis, le Gouvernement a achevé l'exercice budgétaire 1393 (2014) avec un solde positif de la balance des paiements, que le Ministère des finances a attribué aux contributions versées par les donateurs à la suite de la demande d'assistance lancée en octobre 2014 par le Gouvernement pour combler le déficit budgétaire de 1393. À la suite de discussions avec le Fonds monétaire international, le Gouvernement a revu son avant-projet de budget pour 1394 (2015), moyennant quelques ajustements comme une révision à la baisse des projections de recettes. La Chambre basse de l'Assemblée nationale a approuvé le document le 28 janvier 2015. Le budget adopté permet aux projets de développement financés par le Gouvernement de se poursuivre mais aucune nouvelle initiative discrétionnaire n'est approuvée pour 2015. De ce fait, certaines contributions versées par des donateurs en réponse à l'appel d'octobre 2014 comprenaient des fonds qui avaient été auparavant inscrits au budget pour des projets de développement. Il faut s'attendre que les dépenses de fonctionnement, notamment les coûts dans le domaine de la sécurité, augmentent cette année.

30. Le Gouvernement a continué d'accorder la priorité à la lutte contre la corruption, notamment à la suite de l'effondrement de la Banque de Kaboul, et compte faciliter la reconstitution des avoirs de la banque et préciser la répartition des tâches entre les diverses institutions responsables de la lutte contre la corruption. Pour améliorer la qualité des activités anticorruption, le Gouvernement a publié une ordonnance administrative visant à éliminer les doubles emplois parmi

les principales institutions publiques chargées de la lutte contre la corruption, notamment la Haute Autorité de contrôle, la Cour des comptes et le Bureau du Procureur général, ainsi qu'à séparer les fonctions d'appui à la politique des responsabilités en matière de suivi et de surveillance. De plus, le Gouvernement a continué de contrôler le Comité mixte de suivi et d'évaluation, notamment la manière dont celui-ci assure le suivi des mesures de lutte contre la corruption dans les institutions publiques. Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement a lancé un processus de réforme de l'administration des douanes et des recettes pour améliorer l'efficacité et l'efficience du processus de collecte d'impôts et réduire la corruption du système. L'Afghanistan continue de faire des progrès dans le cadre du processus d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, sous la direction de la Haute Autorité de contrôle.

31. Le nouveau Gouvernement s'est donné comme priorité de renforcer son partenariat avec la société civile. Dans ce contexte, la société civile a, depuis la Conférence de Londres sur l'Afghanistan, continué à collaborer plus efficacement avec le Gouvernement et les principales parties prenantes sur des questions de développement national. L'Institut afghan pour la société civile a été créé à la mi-janvier 2015 pour agréer les organisations afghanes de la société civile qui ont reçu la formation normalisée nécessaire en matière de renforcement des capacités, et qui appliquent les normes acceptées au plan international ainsi que des valeurs et principes adaptés au contexte local dans leur travail.

32. À la Conférence de Londres, l'Afghanistan a inclus, au nombre de ses domaines d'action prioritaires, le rétablissement de la confiance de la population envers les institutions chargées d'administrer la justice et d'assurer l'état de droit. Le Président de la Cour suprême, Rasheed Rashid, a pris les premières mesures visant à renforcer l'engagement du Gouvernement envers les réformes, notamment un examen d'ensemble des qualifications de tout le personnel judiciaire afin de s'assurer que celui-ci a les compétences requises. La Cour suprême a également mis en place une juridiction spéciale pour les ministres, comme l'exige la Constitution, qui est chargée d'examiner les actes d'accusation lancés contre sept anciens ministres pour corruption et délits financiers par le Bureau du Procureur général.

33. Le 9 décembre 2014, le Ministère de l'intérieur a approuvé la création officielle, après une phase pilote, des Conseils de policières. Un code de conduite à l'intention des membres des Conseils a été élaboré par le Département de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et des enfants du Ministère, avec un appui technique de l'Organisation des Nations Unies. À la suite de cette approbation, l'initiative a été généralisée dans tout le pays, avec la création de huit nouveaux conseils, l'initiative ayant été étendue à 17 provinces. De plus, des efforts déployés pour promouvoir la police de proximité, conformément au Plan décennal du Ministère, se sont poursuivis. Des consultations officielles entre la Police nationale afghane et les communautés, qui se sont tenues avec le soutien de l'ONU, ont débouché sur des accords entre police et représentants des communautés dans 19 districts et cinq provinces, dans lesquelles les intéressés se sont engagés à mettre en place des services de police de proximité.

34. Le 13 janvier 2015, l'Organisation centrale de statistiques a publié un rapport sur la première enquête sociodémographique et économique menée dans la province de Kaboul. L'enquête a été menée avec l'assistance technique de l'ONU et est à présent étendue à d'autres provinces de manière à ce que les autorités disposent de

données plus fiables sur la population et la situation socioéconomique afin d'orienter les politiques et les activités de planification, en l'absence d'un recensement national.

35. Le 18 janvier, le Ministère de la jeunesse et l'ONU ont lancé la première politique nationale de la jeunesse pour l'Afghanistan, qui a été élaborée avec le soutien de l'ONU. Le 9 décembre, le rapport sur l'état de la jeunesse afghane a été rendu public par le Ministre de la jeunesse. Le rapport traite de la forte proportion de population juvénile en Afghanistan et des domaines d'intervention stratégiques dans lesquels il faut investir pour pouvoir tirer parti de l'accroissement de la population.

36. Au cours de la période à l'examen, l'équipe de pays des Nations Unies a pris toute une série de mesures pour renforcer la cohérence et l'efficacité du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2015-2019) et renforcer son engagement envers les activités communes des entités des Nations Unies. Il convient de mentionner, parmi les changements adoptés en décembre, les mesures visant à harmoniser et à simplifier les procédures d'achat ainsi qu'à mettre en place un système de transfert de fonds. Des plans de travail annuels intégrés, dans lesquels figurent les programmes et les budgets de l'ONU, serviront de base à un examen global de toutes les activités menées par les Nations Unies depuis 2012. De plus, lors de la période à l'examen, les programmes de pays pour 2015-2019 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui sont alignés sur les priorités du Gouvernement afghan et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ont été adoptés de commun accord avec le Gouvernement.

V. Assistance humanitaire

37. Une forte augmentation des retours volontaires en Afghanistan a été signalée depuis le début de 2015. Au 31 janvier, 22 309 personnes sont rentrées en Afghanistan de leur propre initiative au départ du Pakistan, dont des réfugiés enregistrés et des sans-papiers. C'est le chiffre le plus élevé à avoir été enregistré pour le mois de janvier depuis 2003 et il équivaut approximativement au total de l'ensemble de l'année 2014. La plupart des familles reviennent du Cachemire, du Khyber Pakhtunkhwa et du Punjab, où elles résidaient depuis 15 à 25 ans en moyenne. Les familles qui sont rentrées ont évoqué des cas de contrainte et de harcèlement, ainsi que des incursions dans les maisons et les lieux de travail, de sorte que bon nombre de ceux qui ont été interrogés ont indiqué que le retour en Afghanistan était pour eux la seule option viable. Au 31 janvier, 1 472 Afghans avaient été expulsés depuis le début du mois, contre 3 754 pour toute l'année 2014. Le nombre de réfugiés afghans enregistrés rentrant au pays avait baissé de 56 % en 2014, tombant à 16 957 personnes. La diminution enregistrée en 2014 était attribuée en partie à l'incertitude concernant les élections et aux craintes en matière de sécurité pendant la période de transition, mais était essentiellement due à l'absence de possibilités d'emploi en Afghanistan. Or, la tendance à la baisse s'est inversée dès le début de 2015. Au cours du mois de janvier 2015, 3 317 réfugiés afghans ont été aidés à rentrer dans leur pays, soit une augmentation de 90 % par rapport à janvier 2014. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a redoublé ses efforts de plaidoyer pour obtenir que l'espace d'asile et le caractère volontaire des retours soient respectés.

38. Les opérations militaires qui se déroulent dans le district du Waziristan-Nord au Pakistan ont provoqué des mouvements de population à grande échelle. Au 31 janvier 2015, le HCR a estimé que 42 008 familles de réfugiés s'étaient réinstallées à Khost dans les provinces de Khost et Paktika depuis la mi-juin 2014. La plupart d'entre elles vivent avec des familles d'accueil, tandis que 8 065 familles sont hébergées dans le camp de Gulan dans la province de Khost. À Paktika, d'autres mouvements de population ont été signalés à la fin de janvier. Ces chiffres montrent que les réfugiés continuent d'affluer et que, par conséquent, les organismes humanitaires devront continuer à apporter des secours d'urgence aux nouveaux venus tout en assurant une protection à plus long terme et en répondant à des besoins sociaux et économiques.

39. Au 31 janvier, l'Équipe spéciale sur les personnes déplacées dans leur propre pays, coprésidée par le Ministre aux réfugiés et au rapatriement et par le HCR ont estimé à 12 754 le nombre de personnes déplacées par le conflit depuis le début de 2015. En 2014, 156 193 personnes déplacées par le conflit ont été enregistrées en Afghanistan, soit une hausse de 8% par rapport à 2013 et portant à 805 409 le nombre total de déplacés enregistrés en Afghanistan à la fin de 2014. En janvier 2015, quelque 3 000 personnes ont été déplacées dans le sud du pays, la plupart d'entre elles quittant les provinces de Hilmand et Uruzgan pour la province de Kandahar et les agglomérations urbaines de cette province. Une augmentation des déplacements a également été enregistrée dans le nord du pays, où quelque 3 500 personnes ont été déplacées, notamment dans la zone de Kunduz, ainsi que dans le centre du pays, où les déplacés sont quelque 3 500. Ces mouvements de population sont attribués au conflit qui oppose actuellement l'armée nationale afghane et des acteurs armés non étatiques, aux actes de harcèlement auxquels se livrent ces derniers et au climat général d'insécurité. Le Gouvernement afghan s'est dit de nouveau résolu à trouver des solutions au problème des déplacements internes auquel il est aux prises depuis longtemps, comme le prévoit la politique sur les personnes déplacées qu'il a adoptée en novembre 2013.

40. Au cours de la période à l'examen, l'ONU, les organisations non gouvernementales, la Commission nationale de la gestion des catastrophes et l'Autorité nationale afghane pour la gestion des catastrophes ont continué à venir en aide aux communautés vulnérables du pays à l'approche de l'hiver. Dans le nord et le nord-est du pays, quelque 12 300 personnes ont reçu une aide sous la forme de vêtements d'enfants, de couvertures et de toiles à bâche. Avant le début de l'hiver, le groupe des abris d'urgence a indiqué qu'au 31 décembre, 83 % des abris financés grâce aux appels lancés à la suite des graves inondations qui ont frappé le nord du pays pendant le premier semestre ont été construits. Au titre de l'assistance apportée par les organismes humanitaires aux habitants des bidonvilles de Kaboul, 7 904 familles ont reçu deux mois de rations alimentaires d'urgence et 6 617 familles ont reçu du combustible. Dans les provinces de Khost et Paktika, un total de 23 326 familles de réfugiés ont reçu des colis d'articles pour l'hiver. Le groupe de l'alimentation continuera à distribuer du blé, de la farine, de l'huile végétale, des légumineuses, du sel et des biscuits hautement énergétiques pendant tout l'hiver. Près de 340 000 bénéficiaires ont reçu une assistance à ce jour, même si on n'a pu compter que sur 35 % des fournitures qu'il était prévu de prépositionner, du fait de l'insuffisance des financements. Le groupe de la santé a prépositionné des fournitures médicales et des médicaments de base pour venir en aide à quelque 1,9 million de personnes, dans 116 districts et 24 provinces. De plus, avec l'appui

du Fonds humanitaire commun, des dispensaires ont été provisoirement mis en place à l'intention de communautés qui sont isolées pendant l'hiver.

41. En 2014, les partenaires de l'action antimines, coordonnés par l'ONU, ont déminé 1 015 champs de mines et 63 champs de bataille dans 392 communautés, ce qui a permis de déclarer 117 districts exempts de mines. Malgré ces progrès importants, l'insuffisance des financements a fait que la cible fixée pour 2014 en matière de déminage dans le Programme de travail décennal de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel n'a pas été atteinte. Selon les estimations, il reste 3 912 champs de mines et 248 champs de bataille dans le pays, ce qui affecte la vie de 1 596 communautés dans 258 districts et 33 provinces. Les munitions restantes entravent la liberté de circuler, limitent l'activité agricole et ralentissent la croissance économique. L'ONU s'occupe aussi de combattre la pollution résultant des opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité en collaboration avec la mission Soutien résolu, dirigée par l'OTAN, en coordonnant le déminage des anciens polygones de tir et bases militaires internationales. À la fin de janvier, 324,6 kilomètres carrés de polygones de tir avaient été déminés et environ 67 400 engins explosifs et 14 150 munitions pour armes légères, enlevés ou détruits. Les États-Unis d'Amérique, qui sont responsables de 84 des 102 anciens polygones de tir de la Force internationale d'assistance à la sécurité, sont en bonne voie d'achever les opérations de déminage d'ici à décembre 2015. Des progrès ont aussi été accomplis en ce qui concerne la pollution non déclarée postérieure à 2001, puisqu'un dialogue a été ouvert entre les parties intéressées et des fonds ont été recueillis pour financer des études qui devraient contribuer à résoudre le problème.

42. Lors de la période à l'examen, le Gouvernement afghan et l'UNICEF ont signé le plus vaste plan d'action 2015-2019 à être adopté pour un programme de pays, d'un montant de 665 millions de dollars des États-Unis. Ce plan d'action vise à offrir aux enfants, en particulier ceux qui vivent dans des zones reculées, un meilleur accès aux services de santé, à la nutrition, à la protection de l'enfance, à l'éducation, et à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

43. Les difficultés sur le plan de l'action humanitaire ont continué à se faire sentir dans le cadre de l'Accord de suivi global des Nations Unies. Au total, 294 incidents ont été signalés en 2014, dont des attaques contre des membres du personnel, des biens et des installations ainsi que des cas d'effraction de centres de santé. Sur le nombre total des incidents, 223 étaient dirigés contre des organisations non gouvernementales. Au total, 57 travailleurs humanitaires ont été tués et 47 blessés, 182 personnes ont été enlevées et 11 arrêtées ou détenues. On a dénombré 64 incidents concernant des travailleurs sanitaires, 13 contre des sites de déminage et 7 contre des établissements scolaires. Une interdiction provisoire de la campagne de vaccination contre la polio, qui a empêché l'accès à 650 000 enfants non vaccinés, a été imposée dans la province de Hilmand par des acteurs armés non étatiques à la mi-décembre, a pu être levée au début de février, après que l'ONU est intervenue auprès de toutes les parties. Les interruptions de campagnes de vaccination sont particulièrement préoccupantes car l'Afghanistan a déclaré 28 cas de polio en 2014 contre 14 en 2013.

44. Au 31 décembre, les ressources destinées à l'aide humanitaire pour l'Afghanistan ont atteint 439 millions de dollars des États-Unis, dont 268 millions (66 %) sont consacrés au Plan d'action humanitaire commun des Nations Unies. Sur le solde, 67 millions vont au mouvement international de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge et le reste n'est pas encore attribué à une institution ou à un programme bien précis. Sur les fonds destinés au Plan d'action humanitaire commun, 67 % vont aux institutions et programmes du système des Nations Unies et 33 % à des organisations non gouvernementales.

VI. Lutte contre les stupéfiants

45. Le 17 décembre 2014, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants a publié, avec l'appui technique de l'ONU, le Rapport 2013 sur les drogues de l'Afghanistan, qui passe en revue les progrès accomplis en matière de stratégie nationale de lutte contre la drogue. D'après le rapport, la valeur nette des exportations d'opiacés était estimée à 2,9 milliards de dollars des États-Unis, ce qui, si l'on y ajoute la valeur du marché interne de 0,12 milliard de dollars, est équivalent à 15 % du produit intérieur brut du pays. Bien que le prix moyen de l'opium ait baissé, il demeure relativement élevé, s'établissant à plus de 160 dollars des États-Unis le kilo contre 75 dollars en 2009; l'opium conserve donc sa valeur. Les drogues illégales continuent de beaucoup circuler dans le pays, qui compte de 1,3 à 1,6 million de toxicomanes selon les estimations. Le rapport souligne que, malgré l'amélioration des capacités de traitement, il faut continuellement les entretenir et les augmenter pour remédier aux effets nuisibles de la consommation de drogues. Le rapport analyse pour la première fois la situation des personnes détenues en rapport avec la drogue et fournit des données sur leur profil socioéconomique et les raisons pour lesquelles elles consomment des stupéfiants. Enfin, le rapport se conclut sur une série de recommandations engageant le Gouvernement à recentrer ses efforts de lutte contre les stupéfiants en veillant à évaluer les progrès accomplis ainsi que les difficultés qui persistent.

46. Entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 janvier 2015, les autorités chargées de l'application des lois en Afghanistan ont mené au total 713 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui se sont soldées par la saisie de 1 700 kg d'héroïne, 6 325 kg de morphine, 15 012 kg d'opium, 39 299 kg de cannabis, 317 kg de précurseurs chimiques solides et 3 621 litres de précurseurs chimiques liquides. De plus, neuf laboratoires d'héroïne ont été démantelés, tandis que 182 véhicules et 127 armes ont été saisis. Au total, 827 suspects ont été arrêtés, un membre des forces de sécurité afghanes a été tué et quatre agents de la police des stupéfiants ont été blessés. L'augmentation des saisies s'explique par l'amélioration des capacités de la police des stupéfiants de recueillir des renseignements, conjuguée à une meilleure coordination des efforts entre les services afghans compétents et les services homologues des pays voisins.

VII. Appui à la mission

47. La MANUA a poursuivi ses efforts pour assurer l'efficacité des opérations et la bonne exécution des activités prévues dans tout le pays. La Mission a réduit ses dépenses de fonctionnement en améliorant l'efficacité, notamment en ce qui concerne le louage des moyens aériens, et aussi grâce au lancement réussi d'Umoja pour la planification des ressources. La Mission a aussi continué à envisager d'autres options de partage des coûts avec ses partenaires afin d'améliorer les

services communs, en particulier concernant la fourniture de soins médicaux d'urgence.

VIII. Observations

48. Le Processus de Kaboul, qui porte sur les volets politique, sécuritaire et socioéconomique de la transition, comme énoncé lors des grandes conférences internationales sur l'Afghanistan tenues à Kaboul en 2010, à Bonn (Allemagne) en 2011 et à Tokyo en 2012, s'est achevé à la fin de l'année 2014. Le 1^{er} janvier, après avoir repris le contrôle et la responsabilité de ses affaires nationales, l'Afghanistan est entré dans la Décennie de la transformation. À la Conférence de Londres, tenue en décembre, le Président, Ashraf Ghani, et le chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, ont présenté un programme de réformes ambitieux intitulé « Sur la voie de l'autonomie », qui a été très bien accueilli en Afghanistan et par les partenaires internationaux. Une direction forte et l'adoption d'une stratégie pangouvernementale seront nécessaires pour régler les nombreux problèmes du pays de façon durable, stratégique et coordonnée.

49. Les travaux visant à former un gouvernement d'union nationale et à en arrêter définitivement la composition se sont poursuivis pendant la période considérée. La lenteur avec laquelle les ministres et autres hauts responsables sont nommés a déçu, ce qui est bien compréhensible, de nombreux Afghans qui espéraient des progrès plus rapides. Toutefois, il est encourageant de constater que les deux dirigeants et leurs équipes ont conduit ces négociations, qui auraient pu se révéler houleuses, dans un esprit de respect mutuel. J'engage les pouvoirs exécutif et législatif à collaborer étroitement en vue de former un gouvernement caractérisé par le professionnalisme et la diversité, avec une forte représentation féminine.

50. L'accord politique conclu le 21 septembre 2014, par lequel les signataires se sont engagés à former un gouvernement d'union nationale, prévoyait également un calendrier ambitieux d'élections et de réformes, qui a été confirmé à la Conférence de Londres et devant déboucher sur l'organisation d'une Loya Jirga, au cours de laquelle seront examinées les principales questions de gouvernance. L'intérêt très marqué pour les questions électorales, notamment les scrutins législatifs et les élections des conseils de district à venir, s'est traduit par différentes initiatives lancées au cours de la période considérée. Il est urgent de parvenir à un consensus sur une stratégie coordonnée, en fixant notamment des délais, des critères et des calendriers réalistes pour les réformes juridiques et institutionnelles, de mettre en place un système fiable d'identification des électeurs et de lancer les préparatifs en vue des élections. J'encourage vivement la formation rapide de la Commission de la réforme électorale, comme prévu aux termes de l'accord politique, ainsi que les efforts déployés pour instaurer un dialogue transparent et ouvert avec toutes les parties prenantes, y compris les donateurs, sur la voie à suivre.

51. À l'heure où les difficultés économiques s'accumulent, il est très préoccupant que le taux de croissance de l'Afghanistan continue de baisser. Les conséquences négatives de cette baisse sur les recettes publiques limitent déjà la capacité de l'État d'assurer ses fonctions et services administratifs. La douceur relative de l'hiver et les risques de sécheresse qui y sont associés pourraient nuire à l'agriculture, deuxième secteur économique du pays. Comme indiqué dans le programme de réformes présenté à la Conférence de Londres, le nouveau Gouvernement accorde

une priorité élevée aux mesures de recouvrement des recettes. Je note avec satisfaction que le budget de 2015 a été adopté et qu'il est axé sur la discipline budgétaire. La transition de l'Afghanistan vers une économie plus normalisée continuera de dépendre de l'appui des donateurs, qui doit être stable et prévisible. Il est donc fondamental que les États Membres s'acquittent de leurs engagements en fournissant, dans le cadre de la Décennie de la transformation, une assistance financière et une aide en matière de sécurité en vue de renforcer les institutions et les processus afghans.

52. En outre, s'il veut renforcer la confiance des investisseurs et des donateurs, le nouveau Gouvernement devra aussi prendre d'importantes mesures de lutte contre la corruption. Je me félicite qu'il s'attache d'ores et déjà à faciliter le recouvrement des avoirs à la suite de la faillite de la banque de Kaboul et à obliger les responsables à rendre des comptes, à préciser les rôles et responsabilités des différents organismes de lutte contre la corruption et à se conformer aux prescriptions constitutionnelles en demandant aux hauts responsables de déclarer leurs avoirs. Le Gouvernement devra poursuivre ses efforts dans ce sens et s'engager notamment à donner suite aux recommandations du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption.

53. Dans le contexte de ralentissement économique, il est probable que l'économie parallèle prenne une importance croissante, ce qui risque de renforcer davantage le trafic de drogue. Actuellement, ces activités criminelles aggravent l'insécurité, affaiblissent l'état de droit et menacent l'équilibre et le développement de l'Afghanistan, de la région et de la communauté internationale dans son ensemble. Ce problème ne pourra être résolu durablement que grâce à une ferme volonté politique et à des mesures globales, prévoyant une intégration systématique des efforts de lutte contre le trafic de drogue dans tous les programmes de développement. Pour soutenir la croissance du secteur privé, il faudra continuer de mieux appliquer les lois et règlements, en particulier pour combattre efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

54. La paix reste le préalable indispensable à tout progrès politique et économique durable en Afghanistan. Plusieurs facteurs, comme le retrait des forces militaires internationales, la formation d'un nouveau Gouvernement à Kaboul, l'engagement accru des pays de la région, notamment la Chine, et l'amélioration des relations bilatérales avec le Pakistan, offrent de nouvelles perspectives en ce moment charnière. Des mesures concrètes, soutenues par une direction ferme et avisée, seront nécessaires pour lutter contre des intérêts solidement établis, dans un contexte où les cycles de conflit s'auto-alimentent depuis des dizaines d'années. J'approuve les appels lancés par le Président Ghani en faveur d'un dialogue national et les contacts établis avec Islamabad, et j'engage toutes les parties à saisir cette occasion et à collaborer en vue de mettre en place les mécanismes nécessaires pour pérenniser ces progrès. Conformément à son mandat, l'ONU est en contact avec toutes les parties en Afghanistan et continue d'user de ses bons offices, notamment en se tenant prête à accorder l'aide qu'on lui demande. Ces efforts connaissent un nouvel élan, en raison des groupes plus extrémistes et violents aux visées expansionnistes qui sont actifs dans toute la région.

55. L'appui de la région est essentiel pour accroître les chances de succès des efforts de réconciliation qui sont en cours et promouvoir un développement économique durable. La déclaration de Beijing, prononcée lors de la conférence

ministérielle du Processus d'Istanbul, montre que les voisins de l'Afghanistan et les autres acteurs régionaux sont tous en faveur de progrès rapides, et je me félicite des efforts que continue de déployer la Chine pour maintenir cette dynamique. Je continue d'appeler l'attention sur le Processus d'Istanbul « Cœur de l'Asie » et j'engage notamment les pays pilotes à organiser des réunions de groupes techniques régionaux sur les mesures de confiance à prendre conformément au calendrier fixé. Je trouve aussi encourageant que les contacts bilatéraux entre l'Afghanistan et le Pakistan se soient renforcés et j'engage les parties à faire preuve de détermination et de patience pour instaurer la confiance nécessaire. Le commerce régional et une interconnexion accrue sont essentiels pour favoriser la confiance en créant des intérêts communs. À cet égard, je prends note avec satisfaction des consultations menées en vue de la conclusion d'un accord trilatéral de commerce de transit entre le Pakistan, l'Afghanistan et le Tadjikistan.

56. En 2014, le conflit en Afghanistan a fait plus de 10 000 victimes, entre blessés et tués, parmi la population civile, ce qui n'était jamais arrivé depuis que l'ONU a commencé à consigner systématiquement les pertes civiles, en 2009. Près des trois quarts de ces pertes sont toujours attribuées aux Taliban et aux groupes qui leur sont affiliés. Pour la première fois cette année, les affrontements en ont été la principale cause. J'exhorte toutes les parties à respecter le droit de la guerre, notamment à faire la distinction entre civils et combattants et à ne pas utiliser d'armes lourdes dans les zones peuplées. C'est maintenant aux forces de sécurité afghanes qu'il appartient de sécuriser le pays et de protéger la population. Je félicite les membres des forces de sécurité pour la détermination et le courage dont ils ont fait preuve face aux attaques de plus en plus nombreuses, ainsi que la communauté internationale, qui continue d'apporter son appui dans le cadre notamment de la mission Soutien résolu. Dans le cadre du développement institutionnel des organismes afghans chargés d'assurer la sécurité, il faut en priorité améliorer les mécanismes visant à limiter les pertes civiles et renforcer le principe de responsabilité en ce qui concerne la conduite des combats et le traitement des personnes détenues pour des raisons liées au conflit. Le nouveau plan d'action national pour l'élimination de la torture constitue une étape importante dans ce sens, et j'attends avec intérêt sa mise en œuvre.

57. L'été qui arrive verra probablement une intensification du conflit armé. En dépit des nouvelles perspectives de dialogue mentionnées plus haut, les éléments extrémistes de l'insurrection vont tenter de mettre à l'épreuve la volonté des forces de sécurité afghanes. Il faut établir un calendrier réaliste pour le processus de paix et faire preuve de détermination en vue de parvenir à cet objectif ultime, tout en gardant à l'esprit que le chemin vers la paix sera sans doute lent et semé d'embûches. Les conséquences, sur le plan humain, de la violence liée au conflit sont loin de se limiter aux victimes immédiates. Dans son rapport annuel de 2014 sur la protection des civils, la Mission met en avant la situation tragique des femmes dont le mari a été tué ou blessé au cours du conflit, ainsi que de leurs enfants, qui se trouvent privés non seulement d'un soutien économique, mais aussi d'une protection sociale. Le conflit continue aussi de compromettre la capacité du Gouvernement, des acteurs humanitaires et de la population à faire face aux crises. Les cas de poliomyélite, de plus en plus nombreux, sont autant de tragédies qu'il est possible d'éviter, et je constate avec une vive inquiétude que la campagne de vaccination dans la province d'Helmand a encore une fois été perturbée au cours de la période considérée. Je salue le fait que les vaccinations aient repris et j'engage toutes les parties à respecter leurs obligations en matière d'accès humanitaire. Pour être

efficaces, ces campagnes ne doivent pas être interrompues, ni devenir un sujet de discordance entre les parties.

58. Une coopération étroite sera nécessaire pour mettre en place des solutions durables en faveur des déplacés et des sans-papiers qui reviennent du Pakistan, dont le nombre a fortement augmenté, notamment en vue de faciliter leur réinsertion dans l'économie afghane. Le problème croissant des déplacements montre qu'il faut continuer d'appliquer la politique nationale en la matière. Je salue l'intérêt et la détermination dont fait preuve le Président pour ce qui est de répondre aux besoins de cette population vulnérable.

59. Conscient qu'il importe de continuer d'appuyer la stabilisation politique en Afghanistan et de suivre la situation en matière de sécurité, qui semble dernièrement s'être détériorée, je demande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MANUA, qui expire le 17 mars, pour une nouvelle période de 12 mois. Ce faisant, je renouvelle l'engagement de l'ONU en faveur d'un partenariat durable avec l'Afghanistan et je note que la Mission s'est efficacement acquittée de son mandat en 2014, notamment en usant de ses bons offices, en se penchant sur les problèmes graves relatifs aux droits de l'homme et en renforçant la cohésion de l'action des donateurs. J'invite les États Membres à continuer de fournir les ressources nécessaires pour maintenir notre présence et nos activités dans tout le pays.

60. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les fonctionnaires des Nations Unies en Afghanistan et à mon Représentant spécial, Nicholas Haysom, pour le dévouement sans faille dont ils ont fait preuve, souvent dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris envers le peuple afghan.

Annexe

Progrès accomplis au regard des objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanismes de sécurité afghans viables capables d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Accroissement des effectifs de la Police nationale afghane et de l'Armée nationale afghane encadrés, formés et opérationnels au sein d'une structure convenue	<ul style="list-style-type: none">• Au 1^{er} janvier 2015, l'Armée nationale afghane comptait 164 161 membres et la force aérienne afghane 6 208 membres, pour un effectif total de 170 369 hommes, soit 24 631 de moins que l'objectif fixé pour janvier 2015. Toujours au 1^{er} janvier, la Police nationale afghane comptait 156 751 membres, soit 246 de moins que l'objectif fixé.• Lors de la réunion au sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) tenue au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord les 4 et 5 septembre 2014, les alliés et partenaires de l'OTAN se sont engagés à maintenir leur appui aux Forces nationales de sécurité afghanes jusqu'à la fin de 2017, en leur versant une aide d'un montant d'environ 5,1 milliards par an et en poursuivant le dialogue au titre du partenariat durable OTAN-Afghanistan.
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces afghanes, assorti de conditions	<ul style="list-style-type: none">• Le 31 décembre 2014, le processus de transition/Inteqal sur le plan de la sécurité a été achevé, les forces afghanes assumant l'intégralité des responsabilités en matière de sécurité après que la Force internationale d'assistance à la sécurité a finalisé sa mission en Afghanistan. Le 1^{er} janvier 2015 a eu lieu le lancement de la mission Soutien résolu dans le pays.• Le 30 septembre 2014, le Gouvernement a signé l'Accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis d'Amérique et la Convention sur le statut des forces avec l'OTAN. Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2189 (2014), dans laquelle il s'est félicité que l'OTAN et l'Afghanistan soient convenus de créer la mission non militaire Soutien résolu, qui permettra de former, de conseiller et d'aider les Forces nationales de sécurité afghanes.

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et recherche par les pays de la région de moyens de poursuivre un dialogue constructif et ouvert à tous et d'encourager l'instauration d'un environnement politique

Indicateurs de progrès

Réalisations

Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous

- En 2014, au total 1 716 éléments hostiles au Gouvernement avaient été admis au Programme afghan pour la paix et la réintégration. Les équipes du secrétariat conjoint dans les provinces ont su prouver qu'elles étaient capables d'exécuter des projets de relèvement communautaire avec l'aide du Programme, comme en témoigne la conception de quelque 2 200 projets en conjonction avec les ministères de tutelle.
- Une délégation du Haut Conseil pour la paix s'est rendue en Arabie saoudite du 28 décembre 2013 au 2 janvier 2014 pour participer à une réunion de dignitaires religieux parrainée par l'Organisation de la coopération islamique. La proposition du Haut Conseil pour la paix de former un groupe de travail international d'oulémas pour lutter contre les préjugés religieux qui alimentent la violence en Afghanistan a été accueillie favorablement.
- Le 16 février 2014, lors d'une réunion trilatérale au sommet entre le Pakistan, la Turquie et l'Afghanistan, les Taliban afghans ont été invités à rejoindre le processus de paix et la communauté internationale à contribuer aux efforts déployés en appui au processus de paix conduit et contrôlé par les Afghans eux-mêmes.
- Le 29 septembre, lors de son discours d'inauguration, le Président Ghani a promis de concentrer ses efforts sur l'instauration de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Il a annoncé qu'il était disposé à cette fin à dialoguer avec les Taliban.
- Le 31 octobre, lors de la quatrième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie (conférence ministérielle sur le processus d'Istanbul), le Président Ghani a de nouveau appelé «l'opposition politique, notamment les Taliban, à participer au dialogue inter-afghan » et demandé à ses partenaires internationaux de soutenir le processus de paix engagé sous la conduite et le contrôle des Afghans.

Indicateurs de progrès

Réalisations

Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

Renforcement de l'adhésion du public au processus de paix grâce à une action menée à l'échelle des collectivités locales et avec la société civile

- Pendant la visite du Président Ghani à Islamabad les 14 et 15 novembre, les dirigeants pakistanais ont promis d'aider l'Afghanistan à convaincre les Taliban de rejoindre la table des négociations. Les parties sont aussi convenues de s'employer ensemble à lutter contre l'extrémisme et le terrorisme dans les deux pays.
- En décembre, le chef de l'exécutif Abdullah a rencontré les chefs des comités provinciaux pour la paix, et appelé à une plus grande participation des femmes au processus de paix.

En 2014, le Gouvernement afghan a donné des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).

- En 2014, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a apporté 15 modifications à sa liste (Liste de 1988) des personnes et entités visées par le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes prévus au paragraphe 1 de la résolution 2082 (2014) du Conseil de sécurité, adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.
- En février 2014, avec l'appui d'organisations non gouvernementales de défense des femmes, le Haut Conseil pour la paix a lancé auprès des femmes une campagne de paix, au terme de laquelle une pétition appelant à la paix et au cessez-le-feu a obtenu la signature de 250 000 femmes, qui ont engagé le Gouvernement, l'opposition armée et la communauté internationale à déployer de sérieux efforts pour assurer la paix dans le pays.
- En septembre, la célébration de la Journée de la paix, avec le concours de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et des comités provinciaux pour la paix en Afghanistan, a été l'occasion pour la population de manifester son soutien en faveur de la paix et a démontré que seul un véritable dialogue politique avec les éléments hostiles au Gouvernement permettrait de régler ce conflit prolongé.
- Le 8 octobre, une manifestation organisée en célébration de la Journée portes ouvertes mondiales sur les femmes, la paix et la sécurité par l'Organisation des Nations Unies, les autorités locales et la société civile a été l'occasion de souligner l'importance de la participation des femmes aux efforts de paix dans le pays.
- Le 7 novembre, le Président Ghani a rencontré les Oulémas et théologiens en leur demandant de prendre

Indicateurs de progrès

Réalisations

une part active au rétablissement de la paix dans le pays. Les Oulémas et théologiens ont assuré au Président qu'il pouvait compter sur leur entier soutien.

III. Gouvernance et renforcement des institutions

Objectif : élargissement de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays grâce à l'instauration, jusqu'au niveau local, d'institutions démocratiques, légitimes et responsables dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de plus en plus en mesure de se prendre en charge

Indicateurs de progrès

Réalisations

Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes de gérer et d'organiser périodiquement des élections régulières, en veillant à assurer la participation des femmes et à respecter les quotas fixés par la Constitution

- Le 1^{er} avril 2014, en préparation des élections de 2014, la Commission électorale indépendante a distribué 3 819 346 nouvelles cartes d'électeurs à ceux qui avaient atteint 18 ans, perdu leur carte ou déménagé depuis le dernier scrutin.
- En 2014, la Commission indépendante du contentieux électoral a renforcé son infrastructure et sa capacité opérationnelle et ouvert 34 bureaux de province. Elle a présenté un plan stratégique et opérationnel provisoire et rendu publiques les procédures de consignation, d'enregistrement et de règlement des problèmes et conflits électoraux.
- En 2014, il y a un total de 102 nominations dans les 34 bureaux provinciaux de la Commission indépendante du contentieux électoral.
- La Commission des médias, un organe constitué à titre temporaire pour la période des élections, a mis au point des directives déontologiques à l'intention des médias pendant la période électorale, organisé une série d'ateliers dans le pays pour expliquer le règlement applicable aux médias, publié des déclarations appelant au respect des règles adoptées, et connu des plaintes déposées contre certains médias.
- Le 5 avril 2014, l'élection présidentielle et les élections aux conseils provinciaux ont eu lieu en Afghanistan. Au total, 6 082 centres de vote, avec 19 784 bureaux de vote, étaient opérationnels le jour des élections. Comme aucun candidat à la présidence n'a d'abord obtenu la majorité absolue, un deuxième tour a été organisé le 14 juin entre les deux candidats qui avaient reçu le plus de voix, Abdullah Abdullah et Mohammad Ashraf Ghani. Le jour du deuxième tour de scrutin, 6 225 centres de vote étaient opérationnels à en croire les renseignements obtenus.

- Après avoir évalué la manière dont s'était déroulé le premier tour des élections, la Commission électorale indépendante a introduit des améliorations en vue du deuxième tour, notamment en déployant à l'avance du matériel sur place pour pouvoir réagir plus rapidement au cas où les bulletins de vote viendraient à manquer et en ouvrant environ 2 000 bureaux de votes supplémentaires dans les centres de vote existants pour améliorer l'accès aux urnes des électeurs.
 - La bonne conduite du scrutin a été supervisée par des observateurs nationaux et internationaux, ainsi que par des représentants des partis. Au total, 67 organisations nationales ont déployé 14 585 observateurs pour le premier tour, et 40 743 pour le deuxième tour; 362 780 représentants de candidats et de partis politiques ont été inscrits pour le premier tour, et 70 041 pour le deuxième tour.
 - La MANUA a coopéré étroitement avec la Commission électorale indépendante et la communauté des donateurs pour s'assurer de la prise en compte des questions d'égalité des sexes lors du processus électoral en 2014. Les efforts déployés par la MANUA pour suivre les mesures prises afin de favoriser la participation des femmes et faire œuvre de sensibilisation et d'information ont permis d'accroître le nombre d'électrices et d'agentes électorales. Le quota de 20 % de femmes aux conseils provinciaux qui avait été fixé dans la loi relative aux élections a bien été rempli.
- Création d'un comité de suivi et d'évaluation et définition d'objectifs de lutte contre la corruption
- Le 2 octobre 2014, le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a publié son rapport d'activité sur la Banque de Kaboul, qui faisait le point du recouvrement des avoirs, des procédures pénales, des réglementations financières et du processus de privatisation de la Banque. Le même jour, un décret présidentiel est venu rouvrir l'enquête sur la fraude commise à la Banque de Kaboul, et le 11 novembre, la Cour d'appel a décidé de multiplier par trois la durée des peines prononcées contre deux anciens dirigeants de la Banque, en les portant de 5 à 15 ans de prison. La Cour a aussi approuvé l'ordre de geler les avoirs de Mahmood Karzaï, le frère de l'ancien Président Karzaï, ainsi que les avoirs d'autres anciens dirigeants de la Banque jusqu'au recouvrement de la totalité des fonds.
 - Le 19 novembre, le Comité a publié son rapport sur l'usurpation de propriétés foncières publiques et privées, en notant que plus de 240 000 hectares avaient été

Indicateurs de progrès

Réalisations

	<p>usurpés au cours de la dernière décennie, principalement au moyen de la falsification d'actes par des fonctionnaires de justice et par des faux et falsifications de documents concernant les transferts fonciers dans la municipalité de Kaboul. Il est aussi indiqué dans ce rapport que moins de 34 % des terres ont fait l'objet de levés et été légalement enregistrées, donnant lieu à d'importants risques d'usurpation.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité a publié son sixième rapport sur l'évaluation des risques de corruption dans le cadre des importations de produits pharmaceutiques le 19 novembre. Le Comité indique que 50 % des importations de produits pharmaceutiques dans le pays sont de piètre qualité, ce qu'il attribue à l'absence de lois suffisamment strictes concernant l'acquisition de médicaments, aux lacunes des procédures en vigueur et des conditions d'octroi des licences et à des irrégularités dans la sélection, l'importation et la distribution des médicaments. Il note aussi que le Ministère de la santé n'a pas les moyens d'encadrer efficacement les importations de médicaments, qui sont largement contrôlées par les distributeurs de produits pharmaceutiques étrangers.
<p>Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de faire respecter la politique à cet égard dans toutes les instances gouvernementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le 8 novembre 2014, le Cabinet du Président a publié un arrêté administratif modifiant la répartition des tâches entre la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption, la Haute Autorité de contrôle et le Bureau du Procureur général pour éviter tout chevauchement inutile et assurer la complémentarité de leurs activités. Par ailleurs, en octobre 2014, le Gouvernement a confirmé le rôle du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption, notamment pour ce qui est de contrôler les mesures de lutte contre la corruption prises dans les institutions gouvernementales.
<p>Publication annuelle des déclarations de patrimoine souscrites par les agents de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2014, la Haute autorité de contrôle a enregistré les déclarations de patrimoine de 5 525 agents de l'État à Kaboul et dans certaines provinces, pour un total d'environ 8 500 déclarations à la fin de l'année. Elle a publié des informations sur celles de 167 responsables politiques, dont l'ancien Président Karzaï, ses Vice-Présidents, et certains membres de son équipe, portant à 200 le nombre total de déclarations de patrimoine de hauts responsables vérifiées.
<p>Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations de l'État, des provinces et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2014, l'Institut afghan de la fonction publique a dispensé des formations en gestion, en informatique, en anglais, en planification et en comptabilité et finance à 4 974 fonctionnaires à l'échelle nationale et 9 826 à l'échelle infranationale. Par ailleurs, 1 867 hauts fonctionnaires et fonctionnaires de rang intermédiaire ont

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Transparence et efficacité accrues dans la nomination des agents de la fonction publique	<p>suivi une formation à la gouvernance locale et la gestion des fonds publics en Inde, au Japon, en Malaisie, à Singapour et en Thaïlande.</p> <ul style="list-style-type: none">• Quelque 90 gouverneurs de district ont été recrutés sur la base du mérite en 2014, ce qui a porté leur nombre à 321. Par ailleurs 2 gouverneurs adjoints de province supplémentaires ont été nommés, pour un total de 34 gouverneurs adjoints recrutés sur la base du mérite.
Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs	<ul style="list-style-type: none">• En 2014, le Programme de renforcement des capacités axé sur les résultats de la Banque mondiale a approuvé les propositions faites par les Ministères de la santé, de la communication et de la technologie, du commerce et de l'industrie, de la reconstruction et du développement ruraux, du travail, des affaires sociales, des martyrs et des handicapés, et des mines et du pétrole.
Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation, à l'échelon infranational	<ul style="list-style-type: none">• Le retard pris dans la formation du Gouvernement a empêché la finalisation de la loi sur les municipalités. Le projet de loi doit être approuvé par le Président avant d'être soumis au Parlement pour adoption.• En janvier 2014, la politique de budgétisation provinciale a été établie par le Ministère des finances et présentée au Cabinet pour approbation. En octobre, le Président a demandé à la Direction indépendante de la gouvernance locale et au Ministère des finances de mettre au point un dispositif permettant d'augmenter le montant des allocations budgétaires versées aux provinces.• En avril, la Direction indépendante de la gouvernance locale a approuvé le nouveau Cadre de suivi et d'évaluation des progrès accomplis en rapport aux programmes et activités menés à l'échelon infranational.• En mai, le projet de loi relative à l'administration locale a été examiné par tous les comités de la chambre basse du Parlement et il doit être maintenant présenté en session plénière au Parlement pour approbation.• En octobre, la loi révisée relative aux conseils provinciaux a été approuvée par les deux chambres du Parlement et soumise au Président en novembre 2014. En janvier 2015, le Président a renvoyé le texte devant la chambre basse pour préciser le rôle des conseils provinciaux. Le 28 janvier 2015, le Parlement a modifié la loi, en retirant aux conseils provinciaux leur rôle de contrôle. Cette décision a été décriée par les membres des conseils provinciaux dans le pays, qui ont fermé leurs bureaux en signe de protestation. Ils ont demandé instamment au Président de ne pas approuver cette

Indicateurs de progrès

Réalisations

	<p>modification. En réponse, le Président a demandé à la Direction indépendante de la gouvernance locale de régler le problème.</p>
<p>Définition et publication des critères régissant les frontières administratives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes nationaux et internationaux ont continué d'utiliser la série des données sur les frontières recueillies en 2009, ainsi que le préconisaient la Direction indépendante de la gouvernance locale et le Siège central de géodésie et de cartographie.
<p>Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction indépendante de la gouvernance locale a achevé la construction de 5 bâtiments administratifs au niveau des provinces et de 18 bâtiments administratifs au niveau des districts. Elle a aussi achevé la construction d'un bâtiment de conseil provincial et partiellement achevé celle de trois autres.
<p>Institution de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2014, le Groupe de travail sur la réforme du droit pénal, présidé par le Ministère de la justice, a poursuivi son entreprise de révision et de renforcement du droit pénal dans son ensemble, et notamment du Code pénal de 1976, dont 350 articles ont à ce jour été révisés. La révision du Code pénal doit être finalisée par le Ministère à la fin de 2015, avant d'être approuvée par le Président et l'Assemblée nationale. Comme la MANUA l'a préconisé, le nouveau Code pénal inclura pour la première fois toutes les dispositions de lutte contre la corruption prévues dans la Convention des Nations Unies contre la corruption, il couvrira les infractions visées dans les protocoles relatifs à la traite et au trafic illicite de migrants additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et donnera des définitions des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide conformes au Statut de Rome. • Après la ratification du Code de procédure pénale en février 2014, le Ministère de la justice a entrepris de faire appliquer le nouveau code et à tous les niveaux de l'appareil judiciaire, la MANUA a continué de faciliter la coordination des mesures d'assistance prises par la communauté internationale et de conseiller le Ministère. • Le Groupe consultatif sur les politiques foncières a été créé en 2014 pour améliorer la cohérences des activités de conseil technique menées par les acteurs internationaux auprès de leurs homologues gouvernementaux en vue de la mise en place de dispositifs d'administration et de gestion foncières efficaces et transparents. Le Groupe a recensé plusieurs domaines prioritaires en vue du développement et

l'application de politiques permettant d'améliorer l'administration et la gestion foncières, notamment le rôle des tribunaux et de l'Autorité foncière afghane (Arazi) dans l'octroi et l'enregistrement des titres de propriété; le rôle des mécanismes informels de règlement des différends fonciers et leurs liens avec le système juridique formel; le recouvrement et la restitution des terrains publics usurpés; et le respect du droit des femmes à l'héritage et au Mahr.

- En 2014, la MANUA a publié un rapport thématique sur l'usurpation des terres, dans lequel elle a recensé plusieurs lacunes dans le cadre juridique gouvernant la gestion foncière et recommandé la création d'un groupe national de la réforme du droit civil pour développer un cadre intégré prévoyant des sanctions pénales.
- En 2014, le Département central des prisons a élaboré un plan stratégique biennal, qui a été approuvé par le Ministère de l'intérieur au mois de juin. Face aux problèmes chroniques de surpopulation carcérale, le Ministère de l'intérieur a financé en 2014 la construction de deux prisons à Kapisa et Badakhshan, soit 850 places supplémentaires. Le Ministère de la justice a aussi financé la construction de centres de rééducation pour mineurs à Nangarhar, Farah et Balkh pour améliorer les conditions de vie des jeunes délinquants et faciliter les programmes de justice pour mineurs.
- En 2014, le Ministère de la santé a procédé avec le concours de la MANUA à un examen de la politique de santé de 2009 concernant les établissements pénitentiaires. Le Ministère de la santé a ensuite entrepris de revoir les termes de son mémorandum d'accord avec le Ministère de l'intérieur pour améliorer les services médicaux offerts.

IV. Droits de l'homme

Objectif : renforcement du respect des droits de l'homme des Afghans, en accord avec la Constitution afghane et le droit international, l'accent étant mis sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et la responsabilité fondée sur le respect de l'état de droit

Diminution du nombre d'incidents découlant du recours illégal à la force

- En 2014, la MANUA a recensé au total 10 548 victimes civiles (3 699 morts et 6 849 blessés), soit une

*Indicateurs de progrès**Réalisations*

et des actes d'intimidation contre les civils, le droit international étant mieux respecté par les acteurs concernés

augmentation de 22 % par rapport à 2013. Quelque 72 % des victimes ont été imputées à des éléments hostiles au Gouvernement, 14 % aux forces progouvernementales (12 % aux forces nationales de sécurité afghanes et 2 % aux forces militaires internationales) et 10 % des victimes ont été touchées par des échanges de tirs entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement sans qu'on puisse en déterminer l'origine. Les affrontements au sol entre les éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales sont demeurés la principale cause des pertes civiles : ils ont fait 3 605 victimes civiles (1 092 morts et 2 513 blessés), suivis par les engins explosifs improvisés, qui en ont fait 2 978 (925 morts et 2 053 blessés).

- En 2014, l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, conduite par l'ONU, a recensé 2 502 victimes parmi les enfants (710 enfants tués et 1 792 blessés), soit une augmentation de 48 % par rapport à 2013.
- Le Gouvernement a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de sa feuille de route pour la mise en conformité, un plan en 15 points visant à accélérer l'application du plan d'action de 2011 pour prévenir le recrutement de mineurs et y mettre un terme. Le 13 décembre 2014, la chambre haute de l'Assemblée nationale a approuvé un projet de décret présidentiel érigeant en infraction le recrutement de mineurs par les Forces nationales de sécurité afghanes, que le Président Ghani a approuvé le 2 février 2015. Les activités de plaidoyer menées par l'Organisation des Nations Unies auprès des législateurs et des représentants du Ministère de la justice ont contribué à l'approbation du décret par le Sénat.
- En septembre 2014, une stratégie nationale d'enregistrement des naissances a été approuvée par le Ministère de l'intérieur avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), initiative qui devrait empêcher plus efficacement le recrutement de mineurs.
- En novembre, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, les forces de sécurité afghanes ont conduit un atelier sur les procédures d'évaluation de l'âge des recrues potentielles par les forces de sécurité afghanes et acteurs concernés, qui a vu l'adoption d'un ensemble révisé de directives pour améliorer et normaliser les

Amélioration de la prise de conscience par les Afghans de leurs droits et par le Gouvernement de ses obligations

procédures de vérification de l'âge des recrues dans le secteur de la sécurité.

- En 2014, le Gouvernement a continué de recenser les civils tués et blessés, par le biais de la Cellule de suivi concernant les victimes civiles du Centre présidentiel de coordination de l'information.
- Les activités de plaidoyer menées par l'Organisation des Nations Unies ont permis d'améliorer le respect du principe de responsabilité par les membres de la police locale afghane, le service de la Direction de la police locale afghane en charge du suivi et des enquêtes ayant conduit des enquêtes sur 68 cas de violations des droits de l'homme par la police locale afghane. Les responsables de la Direction ont indiqué que ces enquêtes avaient donné lieu à 64 arrestations et quatre condamnations.
- En 2014, les Forces internationales d'assistance à la sécurité ont accompli des progrès significatifs en ce qui concerne le marquage et le déminage de surface des tirs de grande puissance qui ne sont plus utilisés pour réduire le nombre de civils victimes de restes explosifs de guerre.
- La MANUA a continué de suivre le traitement des prisonniers de guerre détenus par les Afghans et l'application du décret présidentiel n° 129 de février 2013 visant à prévenir la torture et les mauvais traitements et à y mettre un terme. Le nouveau Code de procédure pénale est entré en vigueur le 5 juin 2014 et est venu renforcer les garanties d'une procédure régulière et d'un procès équitable. La MANUA a encouragé la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements conformément aux meilleures pratiques reconnues à l'échelle internationale.
- En 2014, la MANUA a publié deux rapports sur la protection des civils et mené des activités de plaidoyer auprès des acteurs concernés et des médias pour faire en sorte que la population soit informée des conclusions et recommandations y figurant. Le 13 mai 2014, la MANUA a lancé une brochure sur les obligations incombant à toutes les parties au conflit armé de respecter et promouvoir les droits des enfants consacrés par le droit afghan, les principes fondamentaux de l'Islam et de la Charia et le droit international. Une cinquantaine d'ateliers ont été organisés à cette occasion à l'intention des acteurs concernés et 7 700 exemplaires de la brochure ont été distribués.

- Amélioration de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures
- Le 8 octobre 2014, l'Organisation des Nations Unies a coprésidé la Journée mondiale portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, avec des manifestations à Kaboul et dans 12 provinces, auxquelles ont participé plus de 200 femmes, dont certaines venaient de districts reculés. Le thème retenu était « La participation des femmes au processus politique et à l'instauration de la paix – Réalisations, lacunes et action future ».
 - En 2014, l'UNICEF et la Commission indépendante des droits de l'homme de l'Afghanistan ont, avec le concours d'autres partenaires, sensibilisé plus de 600 participants, notamment des membres du personnel de sécurité, des autorités provinciales et de districts, des chefs religieux et tribaux, de la société civile, du personnel de l'enseignement, des travailleurs de la santé et du Réseau d'action pour la protection des enfants, aux violations graves dans sont victimes les enfants en temps de conflit armé et à la nécessité de les signaler et de les empêcher.
 - Avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Ministère de la condition féminine a organisé une série d'activités de sensibilisation dans 16 provinces sur le cadre légal répondant aux besoins de protection des femmes et des filles. Ainsi, environ 1 440 participants, notamment des membres de la police, des théologiens, des dirigeants communautaires et des groupes de femmes ont pu suivre une formation sur la teneur de la loi relative à la violence contre les femmes et le cadre légal en Afghanistan.
 - Les 1er mars et 24 novembre 2014, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, a lancé deux rapports sur l'état d'avancement de l'application de la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, conformément à ses obligations au regard du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Ces rapports offrent un examen des progrès accomplis à ce jour dans l'application de la loi, en proposant une série de mesures correctives, y compris l'établissement d'une base de données complète, le renforcement des commissions nationales et provinciales pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et une campagne d'information sur la loi, toutes mesures conformes aux recommandations faites par l'Organisation des Nations Unies.

- Le nombre de services chargés de l'élimination de la violence à l'égard des femmes ouverts par le Bureau du Procureur général est passé de huit à 18 provinces en 2014. L'Organisation des Nations Unies a apporté un soutien technique aux commissions pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans 32 provinces.
- Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, les Ministères des affaires féminines et des finances ont tenu le 16 septembre 2014 une conférence nationale, qui a vu la création d'un comité chargé d'établir des directives détaillées pour réglementer le recours à la médiation dans les cas de violence à l'égard des femmes.
- En janvier, le Ministère de l'intérieur a approuvé une stratégie en vue de l'intégration et de la protection des femmes dans la Police nationale afghane. Le 10 mars, une commission interministérielle a été créée et chargée d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie, avec l'appui technique de la MANUA. Le Ministère de l'intérieur a adopté le 13 août le plan final, qui prévoit des mesures pour améliorer la participation, la protection et la professionnalisation des femmes dans la police. En novembre, la MANUA a donné au Gouvernement, qui lui en avait fait la demande, des conseils politiques sur les mesures qu'il pouvait prendre pour empêcher tout harcèlement dans la sphère publique.
- La chambre basse de l'Assemblée nationale a modifié l'article 26 du Code de procédure pénale en rétablissant les dispositions précédentes qui permettaient aux femmes de témoigner contre des membres de leur famille, de façon à faciliter les poursuites dans les affaires de violence familiale. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont encouragé ce processus.
- À compter du 25 novembre 2014, dans le cadre de la campagne mondiale de 16 jours contre la violence sexiste, l'Organisation des Nations Unies a appuyé la réalisation d'activités de sensibilisation dans tout le pays, en proposant des débats, des programmes radiophoniques et des ateliers sur l'importance de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles afghanes et les protections juridiques pertinentes au regard du droit afghan et du droit international en faveur des femmes et des filles.
- Le 16 novembre, le Ministère de la santé a lancé le premier Protocole de traitement des victimes d'actes de violence sexiste établi à l'intention des prestataires de soins, élaboré en collaboration avec l'ONU.

Indicateurs de progrès

Réalisations

Sensibilisation aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures

- En 2014, la deuxième phase du Dialogue du peuple afghan pour la paix a été quasiment achevée. Initiative de paix animée par la société civile et facilitée par la MANUA lancée il y a trois ans, le Dialogue a été l'occasion de demander à quelque 6 000 Afghans d'identifier les facteurs de conflit à l'échelle locale et d'établir des feuilles de route pour la paix. Les participants ont dressé 34 feuilles de route provinciales pour la paix, dont 12 ont été présentées lors d'une conférence nationale en janvier 2015. Un rapport sur les conclusions tirées à l'échelle nationale à la faveur du Dialogue a été publié le 10 juin 2014, avec une feuille de route en 10 points pour la paix, assortie de 33 recommandations, concernant notamment la lutte contre la corruption, l'affaiblissement et le désarmement des milices, la promotion des droits de l'homme et le développement équitable et l'accès aux services, ainsi que l'ouverture du processus de paix à tous.
- Le Gouvernement a souligné qu'il était attaché à participation des femmes aux processus engagés sur le plan politique et en faveur de la paix et de la sécurité, en approuvant le plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité lors d'une réunion du comité directeur en octobre 2014.

Respect par le Gouvernement de ses obligations concernant l'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan

- En janvier 2014, l'Afghanistan s'est prêté à un deuxième examen périodique universel par le Conseil des droits de l'homme, à l'occasion duquel 89 États lui ont fait 224 recommandations. L'Afghanistan en a accepté 189, rejeté 12 et il a décidé d'examiner plus avant les 23 autres.
- Le 4 août, le Conseil des Ministres a adopté la réglementation à l'appui des droits de l'homme dans l'administration, qui est venue préciser le rôle du Groupe de l'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice, en le chargeant de veiller à ce que la législation nationale soit bien conforme aux obligations internationales de l'Afghanistan en ce qui concerne les droits de l'homme et de suivre l'application par l'Afghanistan des instruments relatifs aux droits de l'homme et des recommandations qui lui ont été faites à l'occasion de l'examen périodique universel.
- En 2014, avec le soutien de l'ONU, le Groupe de l'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice a poursuivi ses consultations avec les ministères et les institutions gouvernementales pour déterminer les mesures à prendre à titre prioritaire compte tenu des

Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits

obligations de l'Afghanistan au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

- Le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue de l'établissement du rapport qu'il doit soumettre en sa qualité d'État partie au Comité contre la torture en tenant trois conférences en 2014 pour que les responsables gouvernementaux, les membres de l'appareil judiciaire et la société civile puissent participer au processus.
- En 2014, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a déployé des efforts considérables pour répondre aux préoccupations concernant son indépendance, la part des femmes dans ses effectifs et son financement, qui avaient été exprimées lors de l'examen de son accréditation, en 2013, par le Sous-Comité d'accréditation du Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. En octobre, la Commission a fait l'objet d'un examen en vue de sa réaccréditation et en décembre, suivant en cela la recommandation du Comité, son bureau a pris la décision finale de maintenir le statut « A » de la Commission, en jugeant qu'elle répondait bien aux Principes de Paris.
- Le 10 décembre 2014, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié son plan stratégique quinquennal pour 2014-2018, conçu avec le concours de l'ONU, dans lequel elle s'est fixée cinq objectifs stratégiques : promouvoir et protéger les droits de l'homme; animer le mouvement afghan en faveur des droits de l'homme; surveiller le respect par le Gouvernement des obligations qui lui incombent à l'échelle nationale et internationale au regard des droits de l'homme; protéger les droits des victimes; et s'assurer de l'efficacité de ses initiatives.
- Le 20 août, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié un rapport sur les causes et conséquences du Bacha Bazi (« jouer avec les garçons »), forme d'exploitation sexuelle des garçons par des hommes occupant des positions de pouvoir en Afghanistan. La Commission a appelé le Gouvernement à mettre un terme à cette atteinte grave aux droits de l'homme en l'érigeant en infraction, à poursuivre les coupables et à identifier et protéger les victimes. Dans le rapport, il est expliqué que cette pratique abusive est favorisée par des facteurs comme la faiblesse de l'état de droit, la corruption, la pauvreté et la présence de groupes armés illégaux dans le pays.

Indicateurs de progrès

Réalisations

- L'UNICEF a continué d'aider les organisations nationales à fournir un soutien psychosocial aux enfants placés en détention à Kaboul et Kandahar dans des centres de rééducation pour mineurs. Au total, 338 enfants, soit 328 garçons et 10 filles, dont beaucoup étaient détenus parce qu'ils étaient accusés d'avoir porté atteinte à la sécurité, ont bénéficié d'un soutien psychosocial en 2014.

V. Développement économique et social

Objectif : politiques gouvernementales soutenues par la communauté internationale qui favorisent une croissance économique viable et contribuent à la stabilité générale

Indicateurs de progrès

Indices de référence

Programmes prioritaires nationaux conçus et mis en œuvre avec l'appui et l'aval de la communauté internationale

- En juin 2014, le Ministère de l'économie a publié le rapport final sur la Stratégie quinquennale de développement national de l'Afghanistan, qui s'est terminée en 2013 et sur laquelle se sont fondés les programmes prioritaires nationaux. Le rapport a évalué les progrès accomplis par rapport aux indicateurs de développement dans 8 secteurs : le secteur de la santé est le plus performant, avec 88 % des indicateurs atteints, tandis que les secteurs du développement du secteur privé et de la protection sociale sont les plus faibles, avec 45 % et 46 % des indicateurs atteints, respectivement.
- En 2014, les 21 programmes prioritaires nationaux approuvés ont continué à servir de base au plan de développement national du Gouvernement et à apporter une aide pratique aux donateurs souhaitant aligner la programmation sur les priorités du Gouvernement.
- Dans son document « Sur la voie de l'autonomie : adhésion à la réforme et un nouveau partenariat », le Gouvernement a exprimé son intention de fonder certains programmes prioritaires nationaux dont le nombre passera de 21 à 12, ou moins.

Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses publiques en Afghanistan sur tout le territoire

- En octobre 2014, le Président Ghani a chargé le Ministère des finances et la Direction indépendante pour la gouvernance locale d'établir une proposition portant sur l'augmentation, jusqu'à 40 %, des dotations budgétaires destinées aux provinces. En 2014, les 34 provinces ont participé au Programme budgétaire provincial pilote, les 12 provinces les moins développées ayant reçu 3 millions de dollars chacune et les autres, 1 million de dollars chacune.

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Indices de référence</i>
Recouvrement des recettes amélioré et croissance durable fondée sur les ressources afghanes	<ul style="list-style-type: none">• Le rapport de la Banque mondiale de janvier 2015 « Perspectives économiques mondiales » continue de montrer un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut, tombé de 3,7 % en 2013 à 1,5 % en 2014. Le rapport prévoit une augmentation du taux de croissance en 2015-2017.• En 2014, le Gouvernement n'a pas atteint son objectif en matière de recouvrement des recettes, celles-ci s'étant élevées à 1,8 milliard de dollars contre les 2,2 milliards projetés. Des retards dans l'introduction de nouvelles mesures fiscales, en particulier la taxe sur la valeur ajoutée, le manque de conformité douanière et fiscale et l'incertitude due à la transition politique et à l'insécurité ont contribué à la baisse des recettes, qui s'est traduite par un déficit budgétaire.• En octobre 2014, le Gouvernement a écrit aux donateurs pour leur demander de combler le déficit budgétaire. Plusieurs donateurs ont répondu en accordant un financement au cours des mois suivants; dans certains cas, pour aider à combler le déficit, ils ont transféré des fonds initialement prévus pour des initiatives de développement. Le Gouvernement a également réorienté des fonds initialement affectés à des activités de développement; le budget 2015, approuvé par l'Assemblée nationale le 28 janvier 2015, permet la poursuite des projets de développement en cours mais n'approuve pas de nouvelles initiatives discrétionnaires pour 2015.

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et efficace au service de la prospérité, la paix et la stabilité

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Indices de référence</i>
Amélioration de la coordination des organismes régionaux et augmentation des investissements régionaux	<ul style="list-style-type: none">• Du 2 au 11 février 2014, une délégation de 13 représentants de l'Agence nationale afghane de gestion des catastrophes s'est rendue au Japon dans le cadre d'activités financées par le Japon à l'occasion du Processus d'Istanbul « Cœur de l'Asie » au titre des mesures de confiance.• Le 13 février, le huitième Sommet trilatéral entre l'Afghanistan, le Pakistan et la Turquie s'est déroulé à Ankara et a porté essentiellement sur la paix durable dans les pays du cœur de l'Asie. L'importance d'un

- règlement politique dans le cadre défini par la Constitution afghane est soulignée dans la déclaration commune, qui appelle les Taliban afghans à participer au processus de paix.
- Le 16 février, l'Afghanistan et le Kirghizistan ont signé trois protocoles d'accord en vue de consolider leurs liens sur des questions politiques, économiques et de sécurité.
 - Les 26 et 27 février 2014, l'Afghanistan a organisé un atelier sur la lutte contre le financement du terrorisme, dans le cadre du Processus d'Istanbul « Cœur de l'Asie » – mesures de confiance dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.
 - Le 3 mars 2014, les ministères afghan et turkmène des affaires étrangères ont signé un programme de coopération pour 2014-2015.
 - Le 5 mars, un séminaire sur la lutte contre le cannabis a eu lieu à Moscou dans le cadre du Processus d'Istanbul « Cœur de l'Asie » – mesures de confiance dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants. Les 8 et 9 mars, un atelier sur la lutte contre les engins explosifs improvisés a eu lieu à Kaboul dans le cadre des mesures de confiance dans le domaine de la lutte contre le terrorisme du Processus d'Istanbul « Cœur de l'Asie ».
 - Le 26 mars 2014, 5 nouveaux accords bilatéraux ont été signés entre l'Afghanistan et le Tadjikistan, dont une Déclaration conjointe sur le développement et le renforcement des relations bilatérales et un Accord de coopération entre les ministères de l'intérieur des deux pays.
 - Le 27 mars, les présidents de l'Iran, du Pakistan, du Tadjikistan et de l'Afghanistan ont tenu un sommet quadrilatéral. Dans leur déclaration conjointe, ils ont réitéré leur soutien aux efforts régionaux de l'Afghanistan dans le cadre du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie »; souligné la nécessité de mener des efforts conjoints, en renforçant la coopération en matière de sécurité et en luttant contre le financement et le soutien du terrorisme; insisté sur l'importance d'appuyer et de faciliter le dialogue direct et la réconciliation.
 - Le 27 mars 2014, le Conseil d'administration du Groupe de la Banque mondiale a approuvé 526,5 millions de dollars en subventions et crédits ouverts pour le Projet de transmission et distribution

électrique en Asie centrale et du Sud, à savoir l'Afghanistan, le Kirghizistan, le Pakistan et le Tadjikistan. Le 2 décembre 2014, les quatre pays ont signé à Istanbul un accord portant sur les prix et les quantités du projet.

- Le 15 mai, la quatrième Réunion du groupe technique sur les échanges, le commerce et l'investissement, mesure de confiance du Processus d'Istanbul, s'est tenue à New Delhi, au cours de laquelle les activités de renforcement de la confiance ont été planifiées pour 2014-2015.
- Le 2 juillet 2014, à Kaboul, le Président Karzaï a rencontré Ebrahim Rahimpour, Vice-Ministre des affaires extérieures pour l'Asie et le Pacifique de la République islamique d'Iran, pour discuter des moyens de développer des relations bilatérales dans tous les domaines.
- Le 8 juillet, l'Afghanistan, l'Inde, le Pakistan et le Turkménistan ont signé un plan opérationnel relatif au projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde.
- Le 10 juillet 2014, une seconde réunion des hauts fonctionnaires du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » a eu lieu à Beijing. La réunion avait pour objet de commenter le projet de déclaration de la quatrième Conférence ministérielle du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » et d'examiner les progrès accomplis relativement aux six mesures de confiance.
- Le Sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai 2014 a eu lieu à Douchanbé les 11 et 12 septembre 2014. La Déclaration du Sommet soutient l'Afghanistan en tant qu'État indépendant, pacifique, neutre et prospère, et demande un renforcement du rôle central de coordination des Nations Unies dans les efforts internationaux visant un règlement de la question afghane.
- Le 18 octobre, le Président Ghani et le Président de la Turquie, M. Erdogan, ont signé un accord de partenariat stratégique et traité d'amitié sur la sécurité, la reconstruction, le commerce et la coopération en matière d'investissement.
- Le 28 octobre 2014, lors de la visite officielle du Président Ghani en Chine, les deux pays ont signé quatre accords portant sur le commerce, les liens économiques bilatéraux, l'aide humanitaire et les permis de circulation des fonctionnaires.

Indicateurs de progrès

Indices de référence

- Les 30 et 31 octobre, la réunion des hauts représentants du Processus d'Istanbul « au cœur de l'Asie » et la Conférence ministérielle se sont déroulées à Beijing. La Conférence ministérielle s'est conclue par la Déclaration de Beijing « Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie : promouvoir la coopération en matière de sécurité et de prospérité durables dans la région du cœur de l'Asie ».
- Le 15 décembre 2014, le Sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a eu lieu au Kazakhstan. L'Afghanistan était représenté par le chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah.

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités afghanes dans un cadre de coordination piloté par les Afghans

Indicateurs de progrès

Indices de référence

Pourcentage accru de l'aide consacré à la Stratégie de développement national et aux priorités du Gouvernement afghan

- Le 24 juillet 2014, le Gouvernement a engagé ses « dialogues annuels de coopération au développement », réunions de haut niveau entre le Ministère des finances et les principaux donateurs dans le but d'améliorer la coordination de l'aide. Pour la première fois, les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont participé au dialogue 2014.
- En octobre 2014, le Ministère des finances a mis à jour ses directives en matière de gestion de l'aide et sur l'alignement des financements des donateurs sur les programmes prioritaires nationaux.
- Au quatrième trimestre 2014 et au premier trimestre 2015, certains donateurs ont répondu à la demande d'aide lancée en octobre 2014 par le Gouvernement pour combler le déficit budgétaire. Les contributions ont permis au Gouvernement de répondre aux priorités urgentes, notamment le versement des salaires et le paiement des arriérés, et ont pour la plupart été inscrites au budget.
- En janvier 2015, le Cabinet du Président a contacté certains donateurs importants, ainsi que des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, pour leur demander de revoir leurs portefeuilles d'aide et d'assistance, notamment pour qu'ils évaluent les

	<p>résultats des programmes et alignent ceux-ci sur les plans de réforme du Gouvernement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le 6 mai, le Gouvernement a approuvé en principe le plan-cadre 2015-2019 des Nations Unies pour l'aide au développement, considérant qu'il était aligné sur les programmes et les plans de développement gouvernementaux. Le plan-cadre soutient les secteurs clés du programme de développement de l'Afghanistan centrés sur l'économie licite, les services de base, la justice sociale, l'état de droit et la gouvernance.
<p>Responsabilisation accrue pour la passation des marchés et de contrats conclus au nom du Gouvernement et de la communauté internationale</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le Fonds fiduciaire pour la reconstruction en Afghanistan, programme incitatif géré par la Banque mondiale, encourage les ministères d'exécution à créer des capacités en matière d'achat qui peuvent être certifiées par le Département de la politique de passation des marchés du Ministère des finances. L'objectif du programme était d'obtenir trois nouvelles certifications pour les années 2012 à 2014. En 2012 et 2013, le Gouvernement atteint cet objectif. En 2014, le Ministère des finances a obtenu une certification pour le Bureau du Ministre d'État aux affaires parlementaires.• Le document, « Sur la voie de l'autonomie – adhésion aux réformes et aux nouveaux partenariats » a annoncé l'intention du Gouvernement de combattre les pratiques collusoires de passation des marchés, qui sont un facteur clef de la corruption, en créant un conseil national de passation des marchés qui applique des normes et des procédures internationalement reconnues pour gérer les contrats importants.
<p>Renforcement du Conseil de surveillance et de coordination conjoint à l'appui du processus de Kaboul comme moyen d'examen régulier des progrès réalisés en matière de priorités et d'engagements mutuels conjoints.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le 27 novembre 2014, à la demande du Gouvernement, une réunion spéciale du Conseil de surveillance et de coordination conjoint, co-présidée par la MANUA, a été organisée. Lors de la réunion, le Gouvernement a fait une présentation préliminaire de ses plans de réforme élaborés en vue de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan et expliqués dans le document « Sur la voie de l'autonomie – adhésion aux réformes et aux nouveaux partenariats ».• Tout au long de 2014, les chefs des organismes de coordination de l'aide ont continué à se réunir régulièrement, en alternant des réunions de donateurs seuls, organisées par la MANUA, et des réunions conjointes donateurs-Gouvernement, organisées par le

Indicateurs de progrès

Indices de référence

Ministère des finances. Les réunions régulières, qui comprennent des séances de travail regroupant certains des principaux donateurs, ont facilité l'examen continu des progrès accompli en matière de développement et concernant les engagements mutuels du Gouvernement et des donateurs.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : baisse soutenue de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

Indicateurs de progrès

Indices de référence

Diminution de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

- La superficie totale des cultures de pavot en Afghanistan a encore augmenté en 2014, passant de 209 000 hectares en 2013 à un chiffre estimé de 224 000 hectares, soit une augmentation de 7 %. La production d'opium en 2014 est estimée à 6 400 tonnes, soit 17 % d'augmentation par rapport à la production de 5 500 tonnes en 2013, soit le deuxième plus haut niveau de production d'opium depuis 1994. Cette augmentation s'est accompagnée d'une baisse des prix, ce qui a diminué la valeur générale de l'économie de l'opium en Afghanistan. Le nombre des provinces où le pavot n'est pas cultivé est demeuré inchangé en 2014, 98 % des cultures étant concentrées dans le sud, l'est et l'ouest du pays.
- En 2014, la capacité des centres de traitement de la toxicomanie a augmenté pour atteindre un total de 39 200 lits dans 123 centres de 28 provinces.
- En 2014, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement et les donateurs pour mettre en œuvre un plan de transition permettant que la responsabilité des centres de traitement de la toxicomanie soit transférée au Ministère de la santé publique. Conformément à la première phase du plan de transition, la responsabilité de 13 centres de traitement de la toxicomanie a été confiée au Gouvernement en 2014.

Intensification de la lutte contre le trafic de stupéfiants et efficacité des mesures d'interdiction

- En 2014, la police des stupéfiants a procédé à 2 734 opérations, saisissant 4 146 kg d'héroïne, 6 361 kg de morphine, 69 169 kg d'opium, 44 583 kg de haschisch, 3 kg de méthamphétamine, 39 608 kg de précurseurs chimiques solides et 48 851 litres de précurseurs chimiques liquides. De plus, 45 laboratoires

Indicateurs de progrès

Indices de référence

Augmentation de l'agriculture licite et de l'investissement de capitaux privés dans les zones précédemment utilisées pour la culture du pavot

de fabrication d'héroïne ont été démantelés en 2014. Suite à ces opérations, 2 803 suspects ont été arrêtés, 5 membres des Forces de sécurité nationales afghanes et 2 agents de la police des stupéfiants ont été tués et 4 agents de la police des stupéfiants ont été blessés.

- Le Groupe de travail national sur les précurseurs a continué à soutenir la coopération entre les institutions en renforçant le contrôle des précurseurs et en diffusant l'information en Afghanistan. En 2014, le Groupe de travail a examiné les résultats des enquêtes visant à remonter les filières relatives à 11 saisies, impliquant plus de 5 tonnes d'anhydride acétique, 4 tonnes d'acide chlorhydrique et 16 tonnes de chlorure d'ammonium.
- En mai 2014, une réunion de niveau ministériel a été convoquée dans le cadre de l'Initiative Afghanistan-Kirghizistan-Tadjikistan pour étudier les progrès accomplis et approuver une feuille de route d'activités conjointes, qui a permis à aux organes d'application de la loi des trois pays de mener des opérations conjointes, conduisant à la saisie de 137 kg de haschisch et 11 kg d'opium et à l'arrestation de deux suspects.
- En 2014, dans le cadre de l'Initiative triangulaire entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran, un certain nombre d'opérations conjointes ont été menées, qui se sont soldées par la saisie de 243 kg d'opium et de 1 020 kg de haschisch et par l'arrestation de 10 suspects.
- Malgré l'augmentation de la culture du pavot en 2013 et en 2014, la production et la productivité agricoles ont également connu une hausse importante, principalement dans les zones où le pavot n'est pas cultivé. L'augmentation moyenne de l'exportation de produits de base agricoles et non agricoles était de 33,3 % en 2014. Selon la Chambre de commerce et d'industrie afghane, en 2014, les exportations de fruits secs et de plantes médicinales ont augmenté de 27,8 % et de 20,5 % respectivement, représentant un montant total de 234,7 millions de dollars. En outre, les exportations de tapis ont augmenté de 149 % en 2014 et les exportations de céréales de 10 %.
- Dans le but de soutenir la coopération régionale sur les moyens de subsistance alternatifs, du 9 au 12 novembre, l'ONU DC a facilité le recrutement d'experts provenant d'Iran et du Tadjikistan pour développer le secteur de l'huile végétale en Afghanistan et établir des liens entre les négociants en coton et l'industrie textile en Chine.